

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2019

Présent-e-s

Bureau :	CORNUZ	Eric	Ve	Président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	1er vice-président
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	2e vice-président
	HALIMI	Hysri	PS	1er secrétaire
	SQUILLACI	Nicola	PDC	2e secrétaire

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FABRE	Michel	PS
	FALVO	Francesco	PDC
	GAETANINO	Marco	Hors parti
	GERSON	Moïse	PLR
	GIRARDET	Myriam	MCG
	HARTMANN	Esther	Ve
	HAYES	Sasá	UDC
	HUBERT	Emile	UDC
	ISWALA	Placide	PS
	JIMENAY	Arthur	PDC
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG
	LÜTHI	Badia	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	PACHOUD	Stéphane	MCG
	SERRANO	Philippe	PLR
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve
	TREMBLET	Laurent	PDC
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG

Excusés :	SCHWEIZER	Adriana	UDC
	WRZOSOWSKI	Gregor	PLR

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	DC	Conseiller administratif
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

MCG Mouvement des citoyens genevois
 PDC Parti démocrate-chrétien
 PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste
 UDC Union démocratique du centre
 Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2019.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2019-10, présentée par le Conseil administratif, relative à l'annulation de la délibération n° 2018-28a du 11 décembre 2018 et demandant la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois par la commune de Meyrin ainsi que neuf autres communes.
6. Délibération n° 2019-11 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2018 de la Fondation Nouveau Meyrin
7. Délibération n° 2019-04a relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de **CHF 860'600.-** brut destiné à la mise en œuvre des mesures de requalification paysagère de la Mesure d'accompagnement paysage du domaine de Feuillasse (MAP-Feuillasse) le long de la route de Prévessin. **Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité** (Mme Lüthi, S).
8. Résolution n° 2019-05 présentée par Myriam Girardet, au nom du Mouvement des Citoyens Genevois (MCG), demandant "des poneys aux Vergers".
9. Rapport du délégué à la commission consultative des aînés (E. Brocard, S).
10. Rapport de la déléguée au Comité du Jardin Robinson (C. Murciano, Ve).
11. Annonces de projets.
12. Propositions individuelles.
13. Questions.

* * *

En préambule, **M. Cornuz** fait la déclaration suivante :

"J'ai le plaisir d'ouvrir cette première séance de cette dernière année pour la présente législature, convoquée conformément à la Loi sur l'administration des communes et à notre règlement.

Permettez-moi en préambule de vous remercier chaleureusement toutes et tous, pour l'honneur et la confiance que vous m'avez accordés en me permettant de présider aux débats de notre Conseil pour l'année à venir. Je tiens également à adresser mes félicitations à Mme Leuenberger pour sa nomination à la présidence du Conseil administratif et lui souhaite beaucoup de plaisirs et de satisfactions dans l'exercice de sa 2^e année avec la fonction de maire de la commune de Meyrin.

Comme l'a décidé la commission de liaison, il est de mon devoir de vous donner lecture, en cette première séance de présidence, du Code de bonne conduite et d'éthique des conseillères municipales et conseillers municipaux, Code entré en vigueur le 17 novembre 2009 :

"Les élus doivent agir avec intégrité, objectivité et impartialité. Ils s'appliquent à servir les meilleurs intérêts de la communauté en mettant leurs compétences et leurs connaissances professionnelles au service de l'intérêt public. Etre élu, c'est aussi adhérer aux valeurs des quatre "Principes" exprimés ci-dessous :

1. Principe de valeurs humaines

- rester fidèle à ses engagements;
- travailler dans un esprit positif, de critique constructive;
- respecter le devoir de réserve;
- ne formuler aucune attaque personnelle;
- être solidaire et respectueux de la personne et ne pas contribuer ou cautionner une discrimination quelle qu'elle soit.

2. Principe d'écoute

- être à l'écoute de tous les concitoyens dans leur diversité;
- écouter ses "adversaires" politiques, chercher à les comprendre, et ceci même si leurs projets ou leurs idées sont opposés aux siennes;
- ne pas douter de la sincérité des autres élu-e-s quant à leur volonté de servir l'intérêt public.

3. Principe d'intégrité

- ne pas utiliser des renseignements confidentiels pour son intérêt personnel ou celui de proches, car cela constitue une pratique malhonnête et répréhensible;
- adopter une attitude de retenue à l'égard des faits ou des informations susceptibles de nuire aux intérêts de la Commune ou d'un organisme municipal;
- s'abstenir de solliciter, d'accepter ou de recevoir un avantage pour soi ou pour un proche en échange d'une prise de position, d'une intervention ou d'un service;
- développer un esprit constructif, en s'abstenant de dénigrer et de porter de faux jugements dans le but de discréditer sans fondement un-e collègue politique ou un membre de l'organisation municipale.

4. Principe de responsabilité

- remplir la charge et les astreintes de la fonction d'élu-e;
- assumer ses actes avec intégrité;
- être solidaire des décisions prises à la majorité par le vote du Conseil municipal.

Pour rappel, ces principes sont énoncés en pages 41 et 42 du Règlement du Conseil municipal, et leur existence vous sera rappelée en préambule de toutes les prochaines séances du Conseil municipal, selon la décision de la commission de liaison.

Séance du 18 juin 2019
tenue en séance ordinaire

Je vous remercie par avance de garder en tête et de mettre en application ces différents principes dans nos débats à venir, et je ne manquerai pas de m'y référer, au même titre que les autres dispositions de notre règlement si, bien entendu, cela devait s'avérer nécessaire. Je suis toutefois certain que nous serons toutes et tous en mesure de débattre avec respect et sérénité.

Au sujet du fonctionnement de nos séances, je vous remercie de bien vouloir déposer par écrit sur la table du Bureau vos questions et propositions individuelles avant le point 7 de notre ordre du jour, et je vous rappelle que vos éventuels amendements doivent être déposés par écrit au plus tard avant l'ouverture du point concerné à l'ordre du jour. Nous essaierons d'épuiser cet ordre du jour avant la pause qui sera agrémentée de grillades comme c'est la tradition. Toutefois, si nos débats devaient se prolonger, je vous rappelle que la limite horaire a été fixée à 23h00 par décision de la commission de liaison.

Merci de ne pas oublier d'adresser dès demain par courrier électronique au secrétariat général les fichiers informatiques contenant les rapports de commissions et vos prises de positions lues au cours de ce Conseil.

Enfin, je vous informe que le délai de remise des objets politiques au secrétariat général pour la séance du mois de septembre est fixé au mercredi 4 septembre 2019. Toutefois, s'agissant d'un délai précédant immédiatement la date de départ de notre voyage de fin de législature, je vous remercie par avance de bien vouloir anticiper au mieux l'envoi de vos éventuels projets, et d'éviter autant que possible d'attendre le dernier moment pour les envoyer au secrétariat politique."

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Cornuz donne la parole à **Mme Tschudi-Spiropulo** qui fait la déclaration suivante :

"Lorsque nous savons qu'en Suisse, une femme sur cinq a été victime de violences sexuelles dans sa vie, une femme par semaine est tuée par son partenaire, trois femmes de paysan sur quatre n'ont pas de salaire, une femme sur dix est licenciée au retour du congé maternité, un décideur sur quatre est une femme. Les femmes gagnent en moyenne 19.6% de moins que les hommes dont 40% inexplicables. CHF 6'400.-, c'est le prix du travail non rémunéré d'une femme au foyer et la taxe "rose" coûte CHF 1'000.- de plus par année.

Le message n'est pas bon et c'est pourquoi la majorité des femmes aujourd'hui, autour de ce Conseil municipal, tous bords confondus, se sont habillées en violet pour montrer la solidarité avec ces femmes et pour montrer la solidarité avec quelque chose d'extraordinaire qui s'est passé le 14 juin.

Nous, les Verts, espérons que dans la prochaine législature, tous les partis confondus feront un effort pour rendre aux femmes la place qui leur appartient, pour que l'on puisse avoir plus de femmes au sein du Conseil municipal.

En ce qui concerne le groupe des Vertes de Meyrin-Cointrin, aujourd'hui les prises de position seront exclusivement féminines mais les hommes prendront part aux débats."

[Quelques applaudissements]

M. Cornuz remercie Mme Tschudi-Spiropulo d'avoir rappelé le moment historique du 14 juin et aux conseillères municipales qui ont eu l'information à temps d'avoir joué le jeu.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2019**

La parole n'est pas demandée et **M. Cornuz** met aux voix ce procès-verbal qui est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

En premier lieu, **M. Cornuz** fait part d'une lettre envoyée par M. Martin Tripel, domicilié à Meyrin, concernant un projet de desserte du quartier des Vergers par le biais d'une prolongation de la ligne du tram 14. Le dossier envoyé étant conséquent, le Bureau a décidé de le transmettre au Conseil administratif qui sera plus apte à y répondre.

M. Cornuz ajoute toutefois qu'il trouve les demandes exprimées intéressantes dans la mesure où il est proposé d'améliorer la desserte du quartier des Vergers grâce au tram 14, ce qui pourrait présenter une solution à la problématique de la ligne 18 qui est saturée.

En outre, il mentionne que Mme Joan Helfer, présidente du club du tennis de table, invite les conseillers à l'assemblée générale du club qui aura lieu le lundi 24 juin à 19h30 à l'école de Livron et sera suivie d'un apéritif.

Enfin, **M. Cornuz** signale avoir reçu une douzaine d'invitations à des assemblées générales depuis le début juin, auxquelles il assistera.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Nouveau délégué aux affaires économiques

Ingénieur en design industriel, Jean-Matthieu Laburthe débute sa carrière par la création de modèles pour des marques horlogères. En 1995, il fonde une agence de communication générant plus de 40 emplois en 15 ans. Parmi sa clientèle, des multinationales telles que P&G ou l'Oréal et également des communes, des banques et de nombreuses PME du tissu économique genevois. En 2012, M. Laburthe vend sa société pour rejoindre l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI) collaborant ainsi avec tous les organismes du dispositif de soutien au développement économique du canton (DG de la Direction économique, recherche et innovation-DERI, FTI, CCIG, FER, etc.)

Il organise de nombreuses actions d'aide aux entreprises du canton par des mises en relation, des missions économiques ainsi que des événements de réflexion et de réseautage comme Actes' Industries. Il assurait également le secrétariat général de Lake Geneva Region, associant des partenaires privés et publics sur des actions de promotion économique, accompagnant, par exemple, des entreprises au World Future Energy Summit exposer nos technologies suisses d'énergies alternatives et durables.

Fête des écoles

La fête des écoles se tiendra cette année le vendredi 28 juin 2019. Nous vous informons du changement suivant :

Les bons repas sont supprimés ; le Cartel des sociétés meyrinoises ne vous fournira donc aucun bon cette année. Ainsi, vous devrez simplement vous munir de l'auto-collant "invité" que vous recevrez pour accéder à l'espace réservé aux autorités et enseignants, et commander directement aux serveuses du "pool" votre repas. Un choix entre deux plats et un dessert vous sera proposé. Pour toute autre envie, vous pouvez évidemment aller chercher et régler directement vous-mêmes vos plats aux divers stands.

Ces changements visent à rationaliser l'organisation en amont de la manifestation. En effet, face à un public toujours plus nombreux et à des contraintes administratives toujours plus grandes, nous devons impérativement aujourd'hui adapter et moderniser notre organisation. Nous espérons que ces nouveautés répondront à ce besoin et nous vous remercions d'avance pour votre collaboration en ce sens.

Meyrin-les-Bains, édition 2019

L'édition 2019 de Meyrin-les-Bains se tiendra du lundi 24 juin au samedi 13 juillet grâce à la collaboration de plus d'une vingtaine d'associations meyrinoises. La manifestation se déroulera derrière meyrincentre sur la place des micocouliers.

Cette année, Meyrin-les-Bains ne pourra pas assurer "l'Assiette des Meyrinois gourmets", projet qui implique des habitants dans la confection de la septantaine de repas proposés tous les midis de la semaine. En effet, le budget nécessaire à la coordination et à l'accompagnement professionnel de cette activité n'a pas été accordé, ni par le Conseil municipal ni par la Fondation du Casino. Soulignons que

celle-ci a soutenu le projet au cours des trois dernières années. Souhaitant cependant rester un espace estival ouvert et animé dès le matin, le site et la buvette-boissons vous accueilleront dès 11h et il sera possible de venir y pique-niquer.

L'ensemble de la riche programmation peut être consultée sur le site www.meyrinlesbains.ch et dans l'édition estivale de ce journal.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 21 mai 2019, question de Mme Girardet

Barrières en bois autour des aménagements liés aux zones 30 km/h – Meyrin-village

Ces barrières ont été initialement placées pour protéger les plantes situées sur les chicanes de la zone 30 et permettre leur croissance sans risque d'être touchées par des véhicules. Parallèlement, le bilan zone 30 a identifié une marge d'amélioration sur les aménagements de la zone 30 dans le village (Grand-Puits et Vieux-Bureau). Elles seront enlevées une fois que les plantes auront grandi et les mesures d'amélioration mises en œuvre.

Séance du 12 mars 2019, proposition individuelle de M. Gaetanino

Nombre d'entreprises de nettoyage privées

Le Conseil municipal a validé le principe d'internaliser dans la mesure du possible les personnes effectuant des heures de nettoyages. Nous avons en CDI 19 personnes soit 15,815 équivalents temps plein et 22 auxiliaires sur appel (année 2018).

En raison de contraintes de planification et d'irrégularités des tranches horaires, nous complétons l'activité de nettoyage par l'usage de sociétés externes. La Commune travaille ainsi avec 11 entreprises pour ces tâches. Celles-ci comprennent des nettoyages spécifiques, nécessitant une infrastructure particulière, tels que tags, WC publics, etc. ne pouvant être faits par l'interne et représentent un montant total de CHF 489'220 en 2018.

Les nettoyages spécifiques se montent à CHF 166'220 et les nettoyages non spécifiques se montent à CHF 323'000.

Séance du 21 mai 2019, question de M. Grognez

Remplacement des plaques de rue

Les plaques de rue en aluminium, cassées accidentellement par des camions ou à remplacer en raison d'un changement de nom de rue, sont livrées chez un repreneur situé dans la Zimeysaver, spécialisé dans le recyclage des métaux. En revanche, lorsque la peinture bleue est défraîchie, les plaques de rue sont enlevées, restaurées et remises en place après l'intervention d'entretien.

Séance du 21 mai 2019, question de Mme Hayes

Sécurisation de la Promenade du Bois-Clair

L'enrobé bitumineux soulevé ponctuellement par les racines des platanes qui jouxtent ce site sera enlevé et un nouvel enrobé coloré de rouge, à l'instar du reste de la surface, sera mis en place sur les zones concernées. Ces travaux seront effectués durant le mois de juillet 2019.

Mme Girardet revient sur la question des aménagements en zone 30 km/h à Mategnin et fait remarquer que des chardons ont poussé à cet endroit, qui devraient être éliminés.

* * *

5. **Délibération n° 2019-10, présentée par le Conseil administratif, relative à l'annulation de la délibération n° 2018-28a du 11 décembre 2018 et demandant la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois par la commune de Meyrin ainsi que neuf autres communes**

M. Devaud rappelle que la délibération n°2018-28a relative à la construction d'une piscine couverte dans le quartier de Pré-Bois, comprenant un bassin de 50 m et une pataugeoire de 100 m², a été acceptée par le Conseil le 11 décembre 2018. Toutefois, la validation définitive de ce projet intercommunal impliquait l'accord des 12 communes de la rive droite. Malheureusement, les communes de Pregny-Chambésy et Russin ont refusé d'y participer.

Aussi, les magistrats des 10 communes ayant approuvé le projet ont-ils négocié avec les promoteurs privés afin de déterminer la manière de répartir les coûts supplémentaires occasionnés. Les investisseurs privés ont accepté d'augmenter leur participation au déficit des frais de fonctionnement de CHF 35'000.- et, en conséquence, de payer un montant annuel de CHF 835'000.-. Le solde à combler se monte à CHF 62'170.- qui sera réparti entre les 10 communes selon la clé de répartition définie (nombre d'habitants, capacité financière et éloignement de la piscine). Pour Meyrin, la participation aux frais de fonctionnement se monte à CHF 21'461.- de plus par année par rapport au projet initial.

M. Devaud relève qu'il était prévu dans le plan des investissements un montant de CHF 8'500'000.- pour refaire la piscine de Cointrin et qu'il a été renoncé à ces travaux. Etant donné que le coût de cette nouvelle piscine est de CHF 7'142'634.-, une économie de plus de CHF 1,3 million sera ainsi réalisée tout en permettant d'avoir un bassin de 50 m et une pataugeoire. Il fait en outre remarquer que, en cas de réalisation de la piscine intercommunale, la somme de CHF 153'000.- que la

**Séance du 18 juin 2019
tenue en séance ordinaire**

Commune accorde depuis plusieurs années au centre sportif des Ailes pour couvrir son déficit ne sera plus versée. Pour **M. Devaud**, une occasion aussi favorable de réaliser une telle infrastructure ne se reproduira pas. Il rappelle en effet que l'Etat octroie gratuitement le terrain de 5'000 m² nécessaire et que le Fonds intercommunal versera CHF 3 millions pour ce projet. Il mentionne encore que les Conseils municipaux de Versoix et Dardagny ont accepté cette nouvelle délibération la veille, et il espère que le Municipal de Meyrin, laquelle sera la première bénéficiaire de cette piscine, acceptera cette nouvelle délibération qui annule donc la D-2018-28a votée en décembre 2018.

Il ajoute encore que le cautionnement de la Commune a été adapté au montant de la quote-part communale, soit un montant de CHF 7'142'000.- alors que, selon ce qui avait été prévu précédemment, l'établissement financier aurait pu demander à la Commune le remboursement total de CHF 22 millions en cas de problème.

Enfin, il juge que ce projet a un intérêt social, sportif et de santé publique. S'il reconnaît que Meyrin en finance une part importante et supérieure à Vernier, il explique que cette différence est due au fait que Vernier a une moindre capacité financière.

M. Cornuz mentionne que le Bureau propose le vote immédiat et demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière et au vote immédiat, ce qui n'est pas le cas.

Il met donc aux voix le **vote immédiat**, qui est **accepté par 28 oui et 1 non**.

M. Gerson donne lecture de la position du parti libéral-radical :

"Le projet de construction d'une piscine intercommunale aux dimensions olympiques est un projet attractif et nécessaire pour l'ensemble de la rive droite. Notre commune a de tout temps été pionnière dans le développement des activités sportives. Le bon climat et le bien-vivre à Meyrin en sont l'expression visible.

Nous saluons le Casino et le Fonds intercommunal qui devraient injecter un total de CHF 8 millions, ce qui réduirait les coûts pour les communes à CHF 22 millions. Toutefois, la Fondation représente aussi un risque en lien avec les promoteurs privés, et la Fondation pourrait bien ne pas arriver à boucler son projet et faire ainsi reporter tout le risque et la charge sur les communes.

Le PLR a étudié attentivement les documents soumis et a estimé que le mode et les clés de répartition sont à ce stade mal calibrés. Nous ne devons pas sous-estimer l'impact de ce projet sur notre économie, et tenir compte de nos autres engagements sur les bâtiments sportifs et autres projets dans le cadre du plan des investissements (comme le Cœur de cité ou le Théâtre Forum Meyrin).

Nous mettons en doute ce mode de calcul qui désavantage notre commune de manière notable par rapport aux autres. Nous attendons qu'un nouveau facteur soit introduit. C'est bien l'indice "d'installations sportives existantes" qui manque pour trouver un équilibre. Notre commune possède en effet pléthore d'installations (patinoires, boulodrome, stades de foot et d'athlétisme, bassin extérieur olympique, etc.) qui sont utilisées par toute la rive droite et qui sont principalement à la charge de Meyrin aujourd'hui.

De plus, le business plan présenté nous paraît lacunaire car il serait illusoire de vouloir instaurer un tarif d'entrée à CHF 10.- par personne alors que la piscine des Vernets le propose à CHF 6.-. En tenant compte de tous ces facteurs ainsi que du facteur de proximité et d'installations réalisées, la contribution de notre commune passerait ainsi de 30.5% actuellement à 21.9%, ce qui ramènerait le coût par habitant vers la moyenne des autres communes. Nous regrettons la frilosité du Conseil administratif qui n'a pas souhaité tenir compte de ces nouveaux facteurs de répartition, allant vers plus d'équité entre les charges des différentes communes.

Pour tous ces motifs, le parti libéral radical s'abstiendra sur cette délibération car jugée trop désavantageuse pour notre commune."

Mme Girardet fait part de l'avis du MCG :

"Le MCG a toujours été clair... Il n'était pas vraiment enthousiaste, le 11 décembre 2018, quand le Conseil municipal votait sans opposition la délibération que nous nous apprêtons à annuler aujourd'hui pour la remplacer par la délibération n° 2019-10 demandant la création d'une Fondation intercommunale de Pré-Bois (pour une piscine olympique). Un doute subsistait quant au nombre de communes qui devaient encore donner leur accord au projet de piscine intercommunale.

Finalement, nous nous étions laissés convaincre par M Devaud qui annonçait fièrement que le PLQ allait être déposé en janvier 2019, pour autant que les 12 communes de la rive droite adhèrent au projet. Nous demandions un ajournement de cinq mois, pour entendre le préavis des autres communes et affiner les statuts de la fondation en création. Pour le Conseil administratif, on ne pouvait plus attendre, il fallait impérativement que l'affaire soit votée avant la fin de l'année. M. Devaud, déclarait ceci au Conseil municipal du 11 décembre 2018 : "Si la piscine est soutenue par les 12 communes concernées de la rive droite, le PLQ pourra alors être déposé. Sinon, un autre site devra être trouvé, alors que le temps manque".

Deux communes ont décidé de ne pas adhérer au projet et, pourtant, on n'est pas en train de chercher un autre site. C'est bien la preuve qu'un ajournement tel que le proposait le MCG aurait permis d'éviter ce genre d'annulation d'une délibération.

Nous sommes effectivement dans le cas de figure de devoir voter favorablement cette délibération, incluant la rallonge de la part communale, avec l'espoir que les neuf communes tiendront leurs engagements sur la durée."

Avant de donner lecture de la position des Verts, **Mme Hartmann** note que l'on se retrouve à nouveau avec une délibération qui est, en quelque sorte, une réédition d'un précédent projet. Elle considère que cela commence à ressembler à un serpent de mer et espère que c'est la dernière fois que le Conseil se prononce sur un ajustement, une modification ou l'annulation d'un projet.

Elle poursuit :

"Nous nous trouvons donc confrontés ce soir à un projet similaire dans lequel a été intégré cette fois le fait qu'il y aurait seulement 10 et non pas 12 communes comme initialement prévu, avec le maintien d'un partenariat privé et la création d'une Fondation.

Pour les Verts, il s'agissait donc d'analyser l'impact de cette modification sur les finances de la Commune. Après étude, nous avons constaté que celles-ci étaient moindres, ce qui nous permet de reprendre la position que nous avons exprimée en décembre 2018, avec cependant quelques commentaires. Comme vous le savez, les Verts adorent recycler, surtout si cela nous permet d'exprimer des opinions capitales. Alors voici !

Une activité physique régulière reconnue comme l'un des meilleurs moyens de lutte contre la sédentarité, c'est la natation. Elle constitue l'un des facteurs essentiels au maintien de la santé physique et psychique pour chacun d'entre nous, l'un des sports les plus complets, bénéfiques tout en étant le plus "doux", ce qui est très favorable pour nous tous.

C'est pourquoi les Verts se sont fortement engagés pour la pratique du sport pour tous ces dernières années. Ils ont ainsi demandé une extension des horaires des piscines et soutenu les précédentes étapes pour la construction d'une piscine intercommunale. Je profite de l'occasion pour exprimer la frustration de certains habitants qui ont déjà exprimé un besoin d'horaires étendus des piscines et une frustration en lien avec la forte occupation des infrastructures actuelles. Nous voyons combien il est nécessaire de tenir compte de l'augmentation démographique dans notre commune lorsque des décisions devront être prises en matière budgétaire, d'infrastructure et d'accompagnement culturel, sportif et social.

Lors des dernières étapes de ce projet, nous avons trouvé intéressant le principe de construire une nouvelle piscine à Cointrin, idéalement située et bien insérée dans un réseau de transport public; cela rétablirait un certain équilibre dans la mise à disposition d'infrastructures sportives au sein de notre commune. N'oublions pas non plus l'état déplorable de la piscine de Ailes qui nécessiterait l'engagement au minimum de CHF 8 millions si elle avait dû être réhabilitée. Or, avec la construction d'une nouvelle piscine intercommunale, cela n'est plus nécessaire.

Nous estimons également le modèle prévu de financement intéressant : la participation d'autres communes au financement de notre piscine permettrait également de diminuer les coûts pour Meyrin. De plus, les Verts ont toujours soutenu des projets intercommunaux.

Depuis, le projet a considérablement évolué et nous amène ce soir à voter une délibération pour la création d'une fondation intercommunale ayant pour vocation la construction d'une piscine intercommunale.

Les prémisses d'un plan de financement ont vu le jour qui engageraient la Commune avec un cautionnement passant de CHF 6'704'049.- à CHF 7'142'634.-. Une participation au budget de fonctionnement à hauteur CHF 541'866.- par an est prévue au lieu de CHF 500'000.- initialement. Est-ce que la répartition des communes a vraiment tenu compte des nombreuses installations sportives que nous mettons à disposition de tous les résidents du canton ? Est-ce qu'il n'aurait pas fallu tenir compte de ce fait durant les négociations ?

En plus, malgré la mise en route d'un partenariat public-privé, les entrées se monteraient à CHF 10.-. Ces montants nous inquiètent et nous plongent dans une certaine perplexité. Dans les prochaines années, notre commune devra faire face à des investissements lourds qui mobilisent déjà une importante part de nos capacités

financières. Est-ce que des entrées se montant à CHF 10.- l'unité favorisent vraiment le sport pour tous ? Nous pouvons bien dire que la Commune pourrait proposer des abonnements avantageux à nos résidents comme elle le fait actuellement mais, chaque année, les discussions budgétaires deviennent de plus en plus tendues. Des choix sont faits, qui ont des conséquences sur les prestations délivrées à la population.

Est-il raisonnable d'investir et de bloquer de telles sommes pour une piscine ? Est-ce que la Commune pourra aussi investir dans d'autres projets tout aussi importants, voire plus nécessaires, touchant à la culture ou l'agro-urbanisme ?

Ces questions continuent de tarauder notre groupe, surtout en tenant compte de précédents votes de ce Conseil. Malgré cela, par souci de cohérence, nous avons décidé de maintenir notre soutien à cette délibération. Cependant nous réitérons nos précédentes réserves mais avec encore plus de force. En effet, si nous trouvons la construction d'une piscine intercommunale judicieuse, nous sommes inquiets quant à la charge financière que constitue à long terme le financement de cette piscine. Nous pensons qu'il faudra probablement revoir le mode de financement de cette piscine. Nous désirons en effet que le financement d'une piscine intercommunale ne nuise pas au développement d'autres projets tout aussi essentiels pour la Commune. Mais cela est une musique d'avenir qui exigera quelques longueurs supplémentaires, en espérant que notre brasse ne se transforme pas en apnée prolongée.

Ce soutien marque donc notre soutien à un sport accessible à tous, à la promotion d'une activité physique nécessaire au maintien de notre santé physique et mentale, et c'est pour cela que nous maintenons notre soutien."

Mme Deluermoz donne lecture de la position du PDC :

"Bien que le refus de Russin et de Pregny-Chambésy soit regrettable et de facto augmente la participation financière de notre commune de quelques milliers de francs, nous estimons que ce supplément financier est largement compensé par les nombreux avantages que ce projet de construction d'un bassin olympique amène telle qu'une union extrêmement favorable de la part d'acteurs à soutenir ce projet politiquement et financièrement comme l'Etat de Genève, l'association des communes genevoises, les promoteurs immobiliers du projet, la fondation du Casino ainsi que, nous l'espérons, les neuf autres communes de la rive droite.

L'urgence liée à la nécessité pour notre canton de posséder un deuxième bassin olympique afin de répondre aux attentes de la population genevoise en matière de pratique aquatique. L'utilité d'une construction qui permette à cette même population de pratiquer une activité physique importante d'un point de vue de la santé et du bien-être sans oublier les cours qui pourraient être donnés aux enfants et aux adultes pour apprendre à nager, ce qui, nous l'espérons, évitera de nombreuses noyades.

Ainsi le PDC de Meyrin-Cointrin réitère avec force et conviction, à l'instar de la première délibération votée favorablement en décembre 2018, son soutien à cette nouvelle délibération en faveur de la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois qui a pour but de construire, acquérir, gérer et exploiter le futur bassin de 50 m et la pataugeoire prévus à Blandonnet."

Mme Hayes donne connaissance de l'avis de l'UDC :

"La délibération précédente avait été votée favorablement par ce même Conseil. Au vu des explications fournies par M. Devaud, à qui nous faisons entière confiance, concernant les entretiens qu'il a eus et les études budgétaires, même s'il y a une petite augmentation de notre participation financière, nous voterons favorablement. En effet, c'est vraiment un besoin pour Meyrin car la piscine actuelle, la piscine scolaire de Livron est bien petite, ses horaires fantaisistes et elle est très occupée.

Evidemment, il faudra revoir le prix d'entrée pour la piscine qui, à notre vue, est un peu cher. Il faudrait étudier un abonnement favorable pour nos citoyens. Toutefois, nous osons espérer que toutes les mesures nécessaires pour la faisabilité de l'ouvrage ont été étudiées, notamment le taux de pollution causé par les avions qui vont passer juste au-dessus de la piscine pour la plus grande joie des utilisateurs.

En conclusion, nous voterons favorablement cette délibération."

Au nom du parti socialiste, **M. Fabre** fait la déclaration suivante :

"Je ne veux pas répéter notre prise de position faite en décembre 2018. Le modèle de financement, l'intercommunalité, le sport pour tous sont des valeurs qui nous sont proches. A titre de rappel, nous sommes aussi sensibles au prix de l'entrée mais celui-ci est estimé en fonction de certains critères et il s'agit du prix maximal. Je pense que, si la piscine a le succès attendu, ce prix pourra être réduit.

Que dire maintenant des deux pauvres communes qui n'ont pas les moyens de mettre CHF 60'000.-, à savoir Russin et Pregny-Chambésy. Sans vouloir me mêler de leur politique, car ce n'est pas à moi de juger leur action, je trouve que le mot solidarité a été oublié. Effectivement, quand j'entends des gens dire "Oh pour quelques milliers de francs, on pourra quand-même aller à cette piscine", je suis absolument choqué et je trouve qu'un minimum de solidarité aurait été appréciable.

Les socialistes ne vont évidemment pas changer leur position. A l'échelle de la Commune, le supplément de coût est supportable même si c'est compliqué à comprendre.

Je souhaite encore faire une petite remarque par rapport à la prise de position du PLR. Je comprends qu'il s'abstienne et maintienne sa prise de position précédente, exprimée quasiment avec les mêmes mots par la même personne. Quant à indexer le prix sur les installations sportives communales, rien ne l'empêche de refuser les prochains terrains de football.

En conclusion, le parti socialiste acceptera cette délibération."

M. Gaetanino confirme son soutien à ce projet malgré le refus de deux communes avec néanmoins une interrogation sur le prix d'entrée qu'il espère voir réduit pour les Meyrinois.

M. Dumalle dit avoir reçu, au nom de sa société sise sur le territoire meyrinois, une invitation de l'Office de l'urbanisme à une présentation de l'avant-projet de plan localisé de quartier à la route de Pré-Bois. A cette occasion, il a reçu le PLQ et vu des maquettes, et Mme Pichon, de la société FdMP architectes, lui a présenté le projet en détail. Il a été surpris de l'avancement du dossier qui incluait la piscine, le centre commercial et des espaces verts.

Bien que la volonté de l'Etat d'avancer avec ce dossier lui plaise, il s'étonne toutefois que seules les entreprises aient été invitées à cette séance mais pas les conseillers, et que les Meyrinois ne soient pas plus informés de la situation.

M. Devaud tient à préciser que toutes les communes s'interrogent également sur le prix d'entrée de la piscine, mais il va de soi qu'elles pourront prendre à leur compte une partie des frais de fonctionnement afin de faire baisser le prix d'entrée. De plus, il rappelle qu'il était prévu à l'origine un bassin de 50 m, un bassin de 25 m et une pataugeoire et que ce sont les prix maximums qui ont été évoqués. Il est donc possible que le coût final soit moindre, mais les frais de fonctionnement ne pourront néanmoins pas être fortement baissés puisqu'ils sont liés aux exigences légales cantonales.

D'autre part, il se dit touché par les critiques émises par le PLR car il s'est beaucoup investi dans ce projet depuis 2011, projet qu'il a tout d'abord présenté à l'ensemble des communes genevoises par le biais de l'ACG. Il tient à souligner le travail de M. Genequand, responsable du service des sports, qui a permis de finaliser une délibération très précise et réfute complètement la critique portant sur le manque de combativité. Il explique encore que c'est la construction du centre sportif de Malley (Vaud) qui a servi de modèle. Celui-ci a coûté plus de CHF 250 millions et a été financé par 29 communes vaudoises, en fonction des mêmes principes de clés de répartition que la piscine de Pré-Bois, ce qui n'a pas causé de problèmes majeurs.

M. Devaud comprend néanmoins les différentes remarques et que des conseillers soient interpellés par le fait que la Commune soit à l'origine du premier ouvrage sportif intercommunal d'importance. En outre, il considère que les investisseurs privés ont participé d'une manière importante aux coûts supplémentaires occasionnés par le renoncement de deux communes.

Enfin, il pense que la Commune n'aura plus une aussi bonne occasion de réaliser un tel bassin en faisant remarquer qu'il sera impossible de le construire en zone agricole et que l'Etat n'aura pas d'autre terrain à offrir à la Commune, sans oublier l'appui de la Fondation du Casino. Il tient encore à relever que Pregny-Chambésy reviendra peut-être sur sa décision.

En conclusion, il remercie les conseillers de leur appui et regrette que le PLR ne soutienne pas ce projet qui a nécessité un très gros travail.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Cornuz** met aux voix la **délibération n°2019-10**

présentée par le Conseil administratif, relative à l'annulation de la délibération n°2018-28a du 11 décembre 2018 et demandant la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois par la commune de Meyrin ainsi que neuf autres communes

Vu le rapport fédéral "SPORT SUISSE 2014" déterminant la natation comme le troisième sport le plus pratiqué en Suisse;

Vu l'étude réalisée par le canton de Genève confirmant les conclusions du rapport fédéral en plaçant la natation en 2^{ème} sport le plus pratiqué à Genève;

**Séance du 18 juin 2019
tenue en séance ordinaire**

Vu les divers travaux en commission des sports de l'ACG depuis 2011 soutenant le besoin majeur de réaliser une piscine aux dimensions olympiques sur la rive droite du canton;

Vu l'intérêt reconnu de ces besoins par l'ensemble des communes genevoises et en particulier celles de la rive droite d'investir dans la construction d'une telle infrastructure;

Vu l'intégration d'un projet d'une piscine couverte avec bassin de 50m (localisation rive droite) figurant sur la fiche A13 du plan directeur cantonal 2030;

Vu l'adoption par le Grand Conseil de la motion M2415 invitant le Conseil d'Etat à soutenir la construction d'une piscine olympique couverte dans le secteur de Pré-Bois par le biais de la constitution d'un droit de superficie pour les terrains propriété de l'Etat qui a été renvoyé au Conseil d'Etat ;

Vu la réponse du Conseil d'Etat à cette motion (M2415-A) dans laquelle l'Exécutif cantonal conclut "tout en relevant qu'il s'agit d'un projet de piscine intercommunal et dans la mesure où lesdites communes libèrent le crédit d'investissement et s'engagent à couvrir les coûts de fonctionnement de la piscine, le Conseil d'Etat est prêt à soutenir l'octroi d'un droit de superficie",

Vu la pré-étude déterminant l'emplacement du quartier de Pré-Bois comme stratégique pour la réalisation d'une telle infrastructure, compte tenu de sa position idéale au cœur de la rive droite;

Vu l'intérêt des promoteurs de ce quartier d'intégrer un tel ouvrage au sein du développement futur de l'urbanisation de Pré-Bois;

Vu l'approbation par le Conseil municipal de la commune de Meyrin de la délibération D-2018-28a votée le 11 décembre 2018 relative à la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, nécessitant l'acceptation d'une même délibération par les 12 communes fondatrices avec lesquels le projet a été élaboré ;

Vu le refus des communes de Pregny-Chambésy et de Russin du projet de délibération relatif à la création de cette Fondation nécessaire à la réalisation et de financement de la Piscine de Pré-Bois ;

Vu les nouvelles discussions conduites entre les 10 communes ayant accepté ce projet et les promoteurs pour trouver des solutions pour permettre à la Fondation de Pré-Bois d'être créée et au projet de piscine de voir le jour ;

Vu l'implication financière des promoteurs s'engageant à financer une partie un peu plus importante des coûts d'exploitation annuel de la piscine, jusqu'à un maximum de CHF 835'000.- et ce durant 30 ans, sur la base de négociations qui sont en bon état d'avancement ;

Vu le soutien conséquent octroyé par la Fondation meyrinoise du Casino qui a été confirmé ;

**Séance du 18 juin 2019
tenue en séance ordinaire**

Vu le projet de réalisation de cette piscine couverte aux dimensions olympiques prévoyant un bassin de 21m x 50m (8 lignes d'eau), modulable en 2 demi-bassins de 21m x 25m avec fond mobile sur l'une des surfaces de 25 m, et d'une pataugeoire de 100m² ;

Vu les nombreuses discussions intervenues entre les communes de la rive droite ayant accepté le projet en 2018, et qui se sont dites prêtes à revoir leur part de financement, en vue de la création d'une fondation de droit public pour construire et gérer des équipements sportifs et des espaces de détente et de loisirs d'importance régionale, selon le projet de statuts élaboré ;

Vu les fondements de la clé de répartition des frais de fonctionnement définis sur la base, notamment, de la population, de la capacité financière et sur l'éloignement du territoire de chaque Commune par rapport aux équipements propriétés de la fondation et la nouvelle répartition des charges entre les 10 communes fondatrices ;

Vu le nouveau tableau de répartition des coûts d'investissement et de fonctionnement élaboré ;

Conformément aux art. 30, al. 1, let. g et t, et 93 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 juin 2019,

D E C I D E

PAR 24 OUI ET 4 ABSTENTIONS

1. d'annuler la délibération n°2018-28a votée par le Conseil municipal de la commune de Meyrin le 11 décembre 2018;
2. de créer une fondation de droit public sous le nom de "Fondation intercommunale de Pré-Bois", ayant pour but de construire, d'acquérir, de gérer et d'exploiter pour le compte des communes, de mettre ou d'aider à mettre à disposition des équipements sportifs et des espaces de détente et de loisirs d'importance régionale, permettant la pratique du sport;
3. d'adopter ses statuts, version au 13 mai 2019, tels qu'ils figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération;
4. d'approuver les fondements de la clé de répartition des frais de fonctionnement définis, version du 13 mai 2019, soit notamment, la population, la capacité financière et l'éloignement du territoire de chaque Commune par rapport aux équipements propriétés de la fondation;
5. de demander au département compétent de préparer le projet de loi en vue de l'approbation de la création de la fondation et de ses statuts par le Grand Conseil;

6. de fixer l'entrée en vigueur des statuts au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'Etat de promulgation de la loi (première date possible);
7. d'autoriser la Fondation intercommunale de Pré-Bois à contracter un emprunt auprès d'un établissement financier, de 30 ans, échéance le 31 décembre 2053, à concurrence d'un montant de CHF 22'000'000.-, en vue de la réalisation d'une piscine intercommunale;
8. d'autoriser l'Exécutif à accorder le cautionnement solidaire de la commune de Meyrin à hauteur de sa quote-part de CHF 7'142'634.- pour l'emprunt de CHF 22'000'000.- contracté par la Fondation intercommunale de Pré-Bois, de 30 ans, échéance le 31 décembre 2053, selon le tableau de répartition, version au 13 mai 2019;
9. de demander à l'Exécutif de désigner deux de ses membres pour signer l'acte de cautionnement y relatif;
10. d'indiquer ce cautionnement dans les annexes des comptes de la commune de Meyrin.
11. de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Dardagny, Genthod, Grand-Saconnex, Satigny, Vernier, Versoix.

* * *

6. **Délibération n° 2019-11 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2018 de la Fondation Nouveau Meyrin**

En premier lieu, **M. Tschudi** indique que, suivant les exigences de l'Etat et l'introduction de MCH2, l'organe de révision des comptes a été changé. Il poursuit en expliquant que le parc immobilier de la Fondation a sensiblement augmenté grâce aux constructions aux Vergers où un bâtiment (A13) reste encore à terminer. Plus d'une centaine d'appartements seront mis en location, attribués par la commission d'attribution dès septembre, et les premiers locataires pourront emménager dès novembre. Il ajoute que deux régies gèrent actuellement les immeubles de la FNM, l'une pour ceux réalisés aux Vergers et l'autre pour les autres bâtiments sis dans la Commune.

M. Tschudi mentionne que la FNM fonctionne grâce à un groupe de travail principalement composé d'anciens magistrats retraités qui ont une grande disponibilité. Toutefois, la gestion de la FNM devra sans doute être plus professionnalisée à l'avenir car il ne sera pas toujours possible de compter sur des retraités pour s'y investir.

Il termine en relevant que chaque groupe politique est représenté au sein du Conseil de la Fondation qui a approuvé les comptes à l'unanimité.

Personne ne refusant l'entrée en matière et ne souhaitant s'exprimer sur le vote immédiat, **M. Cornuz** met aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté à l'unanimité**.

Mme Tiguemounine donne lecture de la position des Verts rédigée par M. Dumalle, membre du Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin :

"Je ne m'attribuerai pas le contenu de cette prise de position vu que je ne fais pas partie du Conseil de la FNM et je remercie M. Dumalle d'avoir accepté que je vous la lise.

Vous avez certainement lu le rapport du Conseil de Fondation et nous ne reprendrons pas les chiffres et résultats qui sont tout à fait encourageants pour l'exercice 2018. Nous nous étendrons un peu plus sur les généralités ou détails qui semblent importants pour les Verts.

L'activité 2018 de la FNM fut plus qu'agitée, aussi bien pour le Conseil qui a géré la marche des nouvelles constructions mais également l'existant tel que les immeubles Prulay, Livron, Vaudagne, Monthoux etc. que pour le groupe de travail technique "Vergers" qui a suivi les travaux de trois nouveaux immeubles ainsi que celui en cours, le A13, avec une centaine de nouveaux logements pour fin 2019. Mis à part la qualité des logements mis à disposition des Meyrinois et/ou personnes travaillant durablement sur Meyrin, un groupe de travail a créé une démarche participative en faisant distribuer des poubelles vertes ainsi qu'une mini charte éthique et incitative sur le recyclage et le fonctionnement énergétique des immeubles : mini chartes et poubelles vertes distribuées à tout nouveau locataire entrant.

Le Conseil a eu à cœur, et en particulier son président M. Tschudi, de tout mettre en œuvre pour que cet écoquartier exemplaire innovant où il fait bon vivre devienne à terme une complète réalité mais surtout une complète réussite, malgré les réticences de certains d'entre nous de voir se développer un espace commercial créateur d'emplois et de liens au sein de ce quartier. Pour généraliser, la Fondation Nouveau Meyrin gèrera d'ici peu 658 appartements, sans parler des arcades commerciales, en grande majorité des appartements offerts aux nombreux Meyrinois ou personnes travaillant à Meyrin en recherche d'un logement selon des barèmes de loyer défiant toute concurrence. A ce titre, et considérant que le parc immobilier de la Fondation a augmenté de 40% en peu de temps, une réflexion interne de la Fondation et de son fonctionnement est à entreprendre tout prochainement.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette délibération sans oublier de remercier pour le travail accompli le Conseil de Fondation et ses deux secrétaires administratives et vous invitent à en faire autant."

(Arrivée de M. Squillaci)

Mme Girardet donne connaissance de l'avis du Mouvement citoyen genevois :

"Le rapport des comptes et de gestion de l'exercice 2018 de la FNM appelle trois commentaires du MCG :

Des félicitations au Conseil de la FNM qui est composé en parité de trois membres désignés par le Conseil administratif, des trois conseillers administratifs et de six membres désignés par notre Conseil municipal (un par groupe politique).

Le "groupe de travail" désigné par le Conseil a accompli une tâche énorme en 2018, puisqu'il s'est agi de suivre, de conduire et de gérer les travaux de construction des immeubles des Vergers tout en organisant l'accueil des nouveaux habitants dans ce quartier. Cette préoccupation permanente s'est ajoutée à la gestion ordinaire du Conseil de la Fondation telle qu'elle s'est développée depuis son fondement.

Sur recommandation de la Cour des comptes, la FNM a dû revoir sa méthode d'attribution des logements. Une nouvelle commission d'attribution a été mise en place afin de répondre aux critères proposés par la CdC. Ce surcroît de travail a atteint les limites du supportable pour un Conseil d'"amateurs". Il a su malgré tout relever le défi de manière professionnelle, sans compter ni son temps, ni son énergie.

Cette première remarque me conduit à la réflexion suivante.

1. Depuis 2015, notre délégué MCG au Conseil de la FNM a tenté, sans succès à ce jour, de motiver le Conseil de la FNM pour "moderniser" ses statuts. Les amendements proposés portent sur la durée d'une législature (de 4 à 5 ans actuellement), sur la durée des mandats des membres désignés ou sur la question de l'incompatibilité entre les fonctions de Conseil administratif et celle de président. Le président qui porte allègrement trois casquettes : celle d'exécutif communal, celle de président gestionnaire de la FNM, et celle de directeur exécutif du Conseil de FNM. Cela fait beaucoup sur la tête d'un seul homme. C'est un fait reconnu, seules les femmes sont capables d'un tel exploit.
2. Je reviendrai sur ce point avec une "proposition individuelle" au point ad hoc.
3. La FNM boucle son exercice 2018 avec un bénéfice de CHF 2,5 millions. Suite aux nouvelles directives de MCH2 et à la réévaluation du patrimoine bâti, la FNM compte sur un excédent au bilan de CHF 99,6 millions. Nous constatons qu'un nouveau réviseur des comptes a dû être nommé en couverture de l'organe qui établit les comptes de la FNM.

Nous devons relever que la norme MCH2 impose la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) qui n'est pas efficient pour l'instant. C'est la réserve que le réviseur a signalée.

A nouveau, le MCG remarque les limites du système. Le montant du bilan, comme les nombres d'appartements à gérer, ne peut plus fonctionner sur la simple délégation de gérance à deux régies sans la mise en place d'un SCI efficace et obligatoire.

Par ailleurs, le Conseil municipal devrait s'interroger sur la professionnalisation de la direction de la FNM avec la création éventuelle d'un poste de directeur ou de directrice opérationnel-le. Cette question devrait faire l'objet d'une réflexion autour de la révision des statuts.

En conclusion, malgré les trois remarques liminaires et compte tenu qu'elles seront suivies d'une proposition individuelle, le MCG votera favorablement cette délibération n°2019-11 relative aux comptes et à l'exercice 2018 de la FNM."

En préambule, **M. Serrano** tient à saluer le dévouement des membres du Conseil de Fondation pour l'important travail qu'ils accomplissent avec compétence au service des Meyrinois.

Il poursuit en relevant que les immeubles de la FNM représentent un patrimoine de CHF 158 millions et que la valeur des bâtiments en construction est de CHF 65 millions. Si le taux d'endettement de 50% (CHF 110 millions) est plutôt positif, il s'étonne toutefois que la valeur des bâtiments ait été réévaluée de 70% en 2017, soit CHF 73 millions. Bien que ce mécanisme soit prévu dans MCH2, il se demande néanmoins comment il est possible d'arriver à de telles sommes alors que

les conditions du marché n'ont pas changé ces dernières années. Il s'interroge également sur la dévaluation de 16% dont a fait l'objet l'immeuble sis à la rue des Récréations (B13) en 2018.

En conclusion, il indique que le PLR remercie les membres de la Fondation pour leur travail et s'inquiète de leur remplacement car il ne sera pas aisé de trouver des personnes compétentes et disponibles. Par conséquent, il se joint aux remarques du MCG quand à une professionnalisation d'une partie du Conseil.

M. Serrano termine en indiquant que le PLR approuvera cette délibération.

Au nom du PDC, **M. Jimenay** fait la déclaration suivante :

"La lecture des comptes, le rapport du Conseil de Fondation sur la gestion des immeubles et celui de l'organe de révision de la Fondation Nouveau Meyrin, ci-après FNM, nous laissent constater une situation saine et une rapide adaptation aux nouvelles normes MCH2. A relever que, par sa stratégie d'endettement, la Fondation n'est pas surexposée aux risques des taux d'intérêt.

Nous constatons avec plaisir que la Fondation maintient une politique d'investissement dans l'entretien des immeubles qui est supérieure à la norme sans que cela devienne excessif, ce qui permet d'offrir un habitat agréable aux locataires malgré le temps qui passe.

Nous apprécions que le taux de contentieux soit limité, mais encourageons la FNM à continuer ses efforts de suivi attentif des locataires en situation financière difficile afin que le taux de contentieux diminue encore.

De même, nous nous réjouissons du suivi fait en recommandation de la Cour des comptes et félicitons le Conseil de Fondation pour son immense travail. Nous espérons lire dans le rapport du prochain exercice que les points relevés auront tous trouvé une solution et que la situation financière sera tout aussi réjouissante.

Compte tenu de ce qui précède, notre groupe approuvera la délibération présentée."

Mme Hayes donne lecture de la position de l'UDC :

"Nous félicitons le Bureau de la FNM pour son travail et le souci qu'il met toujours au bon déroulement de cette commission. Il y a eu une réflexion sur les statuts pour les mettre au goût du jour, c'est à suivre. Les deux régies Broliet et Daudin sont toujours à l'écoute des besoins de locataires de la Fondation et la collaboration est très importante et très efficace également.

En ce qui concerne le renouvellement des membres de la commission, c'est un souci et on s'y penche sérieusement.

Nous voterons favorablement avec félicitations pour tous les intervenants ainsi que pour les deux secrétaires qui font un travail excellent."

M. Fabre tient à remercier tous les gens qui oeuvrent pour la FNM et se joint aux autres groupes qui ont parlé de renouvellement car il considère que ce genre de travail est effectivement un sacerdoce. Il estime donc que les différents partis doivent réfléchir à une relève en vue de faire fonctionner une institution nécessaire pour le bien des Meyrinois.

Il termine en indiquant que le parti socialiste votera favorablement cette délibération.

M. Tschudi remercie les différents groupes de leurs interventions. Il a pris note du souci d'une relève et d'une réorganisation, voire d'une professionnalisation du Conseil, ce qu'il trouve effectivement judicieux. Quant à la réévaluation du patrimoine financier, il s'agit d'une obligation et c'est un institut qui a décidé des valeurs des bâtiments mais il n'y a eu aucune intervention politique.

Il tient néanmoins à préciser au MCG que la commission d'attribution n'a pas été mise sur pied suite au rapport de la Cour des comptes mais lors de la législature précédente car c'était indispensable. La Cour des comptes a encore émis quelques recommandations, qui ont été appliquées, mais n'a pas relevé de dysfonctionnement. A ce sujet, il précise encore que s'il est bien conseiller administratif et président de la Fondation, il n'est toutefois pas directeur exécutif du Conseil.

Il n'y a pas d'autre demande de parole et **M. Cornuz** met donc aux voix la **délibération n°2019-11**

relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2018 de la Fondation Nouveau Meyrin

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation Nouveau Meyrin ;

Vu le rapport de l'organe de révision BfB Société fiduciaire Bourquin frères et Bérard SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2018, du 7 mai 2019 ;

Conformément aux statuts de la Fondation Nouveau Meyrin, du 4 avril 2003 ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. I de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 juin 2019,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

d'accepter les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2018 de la Fondation Nouveau Meyrin.

* * *

7. **Délibération n° 2019-04a relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 860'600.- brut destiné à la mise en œuvre des mesures de requalification paysagère de la Mesure d'accompagnement paysage du domaine de Feuillasse (MAP-Feuillasse) le long de la route de Prévessin. Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité (Mme Lüthi, S)**

Mme Lüthi fait part du rapport de la commission d'urbanisme et mobilité tenue le 22 mai 2019 sous la présidence de M. Tremblet et en présence de M. Tschudi, de M. Balsiger, responsable du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie, et M. Schütz, responsable projets.

"M. Tschudi rappelle le contexte en lien, d'une part, avec le projet d'agglomération du Grand Genève et, d'autre part, avec le projet de l'urbanisation développé autour du paysage rural. Il s'agit d'un partenariat entre l'Etat, la Commune et les agriculteurs. Les enjeux sont très importants pour la reconnaissance des agriculteurs, pour le développement des chemins piétonniers et la biodiversité, pour la modération et la canalisation de la circulation ainsi que pour les activités canines déroulées dans ces espaces.

En présentant le projet, M. Schütz évoque les trois zones potentiellement concernées par la valorisation du MAP. En effet, la requalification s'articule autour du chemin des Fermes, bois de la Citadelle et le plantage de l'étang. Une convention concernant l'entretien est signée entre la Commune et le service de l'environnement du canton. Le projet est cofinancé par l'Etat à hauteur de CHF 230'000.-.

Lors des débats, beaucoup de questions se sont succédées. Concernant la gestion du trafic et du stationnement en lien avec la vente directe, M. Schütz explique que ces deux points sont insignifiants pour être anticipés. Toutefois, une réflexion est menée sur une bande de stationnement afin de donner plus de visibilité aux activités des fermiers. La vitesse réglée à 20km/h est formalisée pour avoir un espace sans trottoir, confortable et sécurisé pour les piétons. M. Tschudi ajoute que la modération de la vitesse n'est pas l'objectif du projet. Ces mesures sont prises pour avoir une valeur ajoutée à la valorisation du paysage.

Sur le sujet du pavé, il est répondu qu'il est naturel, solide et a un profil lisse. Il est localisé pour marquer les entrées des fermes. Le choix de ce matériel est motivé par la volonté de donner un caractère rural à ces zones. D'autre part, M. Schütz explique à un commissaire que l'expression "Map2-01/Are N°66" est un nom technique et scientifique.

Quant à la réaction des agriculteurs, M. Schütz affirme qu'ils sont favorables au projet. Ils l'ont intégré en signant des conventions. Concernant l'honoraire des paysagistes et les coûts de l'installation du chantier, il est mentionné qu'ils sont déterminés par rapport au m². Les coûts des installations sont proportionnels au coût de l'ouvrage. Il affirme également que l'on est sur un budget de maturation très précis.

M. Schütz met en évidence que refaire vers le seuil Félix revient à la volonté de se détacher de l'esprit de la route pour donner plus de confort aux piétons. Il explique que la décision de l'abattage des arbres est prise suite à l'identification de leur état dangereux. Il affirme, pour rassurer un commissaire, que ce projet n'est pas une urbanisation, au contraire c'est une revalorisation des zones rurales. La requalification est menée avec l'intention de leur rendre ce caractère fort par les différents aménagements prévus tout en favorisant les piétons.

Quant à la sauvegarde de l'ancienne douane suisse, M. Tschudi répond que ce bâtiment a une valeur d'usage car il peut servir à Pro Natura pour garder son matériel. Il est aussi destiné à valoriser les marais de Mategnin. D'autre part, M. Schütz précise que la piste cyclable située le long de l'avenue Auguste-François-Dubois sera étendue jusqu'à la douane.

Concernant la fibre optique, il répond que des travaux sont prévus mais que son service n'a pas de maîtrise sur l'agenda. M. Balsiger ajoute qu'il y a une coordination à faire dans tous les cas.

Quant à la charge de travail pour l'administration en regard du projet, M. Balsiger signifie que la mise en œuvre a demandé beaucoup de travail. Aujourd'hui, on arrive gentiment à la fin, il reste encore un suivi de cinq mois environ qui demande à l'administration une charge acceptable.

La délibération soumise au vote est acceptée par les deux voix des socialistes et les deux voix des Verts. Ainsi, les MCG, PDC, libéraux et UDC se sont abstenus par sept voix."

M. Cornuz rappelle que la commission de liaison a demandé que les rapports soient limités à une page, en définissant les interlignes et le caractère d'impression. Il ajoute que la commission se réunira début septembre pour poursuivre ses travaux, notamment sur les modifications du règlement.

M. Jimenay précise que le règlement prévoit que le rapport comporte une page par séance.

M. Boccard donne lecture de la position des libéraux-radicaux :

"Pour faire rapide, on pourrait dire *oui* mais *non* ! L'aspect rural actuel de la route avec ses évitements ne date pas de si vieux. La végétation commence à bien croître. Nous ne sommes pas persuadés que le remaniement du tracé de la route soit judicieux et optimise le ralentissement des véhicules.

Actuellement, la route est sinueuse, ce qui réduit automatiquement la vitesse et le côté rural et bucolique en est renforcé. Faire des tracés rectilignes ne ferait qu'accroître le risque d'augmentation de la vitesse des véhicules. De plus, la séparation du trafic avec les piétons (lignes de pavés) renforce encore cette impression de priorisation des véhicules.

Pour ce qui est des aménagements, on veut faire de l'urbain rural en galvaudant l'aspect rustique des lieux. Plus droits, plus propres en ordre, plus accessibles, donc plus de monde et de passages. Nous ne sommes pas sûrs que c'est ce que désirent en finalité les deux fermiers riverains.

Pour ce qui est du coût (plus de CHF 860'000.-), il nous apparaît comme très onéreux par rapport à ce bout de route. La zone 30 couvrirait des tracés bien plus importants pour un montant seulement trois fois plus cher.

Reste l'interrogation du croisement avec la rue Auguste-François-Dubois, rue sur laquelle il devra y avoir une piste cyclable et une voie de bus. Ne réinventons pas la campagne à la campagne, le mieux est parfois l'ennemi du bien. Comme vous l'aurez compris, nous ne soutiendrons pas cette délibération."

Mme Girardet fait part de l'avis du MCG :

"Le titre de cette délibération pourrait déjà nous mettre sur la piste du refus sec et sonnante. La ficelle est un peu grosse. Le Conseil administratif nous présente cette dépense comme une priorité de la législature sinon... Sinon quoi ?

Les paysans propriétaires des fermes Félix et Abbé vont rouler sur la mairie avec leurs tracteurs pour revendiquer l'exécution immédiate des travaux planifiés ? Je n'y crois pas une seconde ! Ils n'ont rien demandé, au contraire, ils se savent reconnaissants à la Commune d'avoir insisté auprès du Canton et de la Confédération pour rendre sans issue avec la fermeture de la frontière à hauteur de la réserve naturelle. Ils sont satisfaits par la paix enfin retrouvée à Mategnin, grâce à cette première mesure interdisant tout trafic pendulaire, avec des voitures françaises roulant à vive allure. Les agriculteurs sont bien évidemment soulagés de ne pas risquer l'accident à chaque sortie d'engins agricoles. Alors quand le Conseil administratif vient leur proposer de paver la route devant la cour, ils vont s'inquiéter ? Combien ça va nous coûter ? Mais rien pardi... c'est la Commune qui va casquer (CHF 60'000.- ! Une paille, presque un centime additionnel ?).

Il faudra éliminer les beaux mélèzes... Ils font tache... On dirait qu'ils sont malades. Qu'importe, on vous les remplacera par une haie indigène, à condition que vous vous chargiez de l'entretien.

Un conseiller municipal très écolo n'en revient pas ! "On va urbaniser la campagne, s'écrie-t-il, J'y cours tous les jours, et je constate que ce bout de route a retrouvé le calme et la tranquillité".

Il a raison, voulons-nous dépenser une telle somme pour créer une allée d'arbres, une piste cyclable, des places en pavé de granit, pour aucun bénéfice apporté ni aux usagers meyrinois, ni aux riverains ? C'est alors que toute l'argumentation du lexique écolo est utilisé. Il faut bien surfer sur la vague du "réchauffement climatique".

Revenons à cette délibération et relisons les "considérants"... Le premier commence par "Vu le projet paysage prioritaire (PPP) *Cœur vert du cercle de l'innovation* du projet d'agglomération du grand Genève"... Vous aurez ainsi le résumé de la politique générale appliquée à Meyrin !

Une véritable embrouille qui ne s'éclaircit pas avec le second vu : "la mesure N°MAP 2-01/ARE N° 6621.2.330 *Mesures paysagères du domaine Feuillasse* du projet d'agglomération du Grand Genève"; les commissaires commencent à sourciller ! Mais quel rapport avec Feuillasse ? En commission, on essaie de convaincre, en expliquant le troisième considérant : "Vu les études "MAP Feuillasse" réalisées par le bureau Apaar, etc." Bref, on nous justifie par l'importance de "maintenir des continuités entre les entités naturelles... de créer des ouvertures visuelles".

Les arguments frisent parfois la démagogie et l'ironie : "Garder des lieux de vente directe, favorisant le lien entre la population et les acteurs de la vie agricole, encourageant les démarches de circuit court" alors que, de l'autre côté, on n'encourage pas le PPP... une chatte n'y retrouverait pas ses petits.

Et pour conclure, le Conseil administratif nous avertit que ce reste de route historique de transit s'appellera désormais le "chemin des Fermes" ! C'est ferme et sans appel et le Conseil municipal ferme sa... puisqu'il a voulu qu'on ferme la route de Prévessin.

Le groupe MCG n'a pas voulu approuver ce projet lors de la dernière commission. Il estime que ce sera un encouragement à dilapider l'argent du contribuable. Le Conseil administratif a débuté la législature en augmentant les centimes additionnels sous prétexte que des investissements prioritaires aux Vergers allaient grever les finances communales. Aujourd'hui, il nous présente cette dépense de CHF 860'000.- pour "faire bien" dans le paysage mais ce n'est pas le moment !! Ou, pour se donner bonne conscience, après avoir encouragé au massacre des quartiers verts de Cointrin. Il agit en compensation après avoir minéralisé, bétonné et détruit 17 hectares de terres agricoles aux Vergers, sans compter le dernier déclassement de la Gravière !

Au MCG, on a la persistante impression que l'on cherche par tous les moyens à dépenser les deniers publics avec ce genre de projet qui ne satisfait personne. Personne ne considère ce crédit de réalisation comme une dépense indispensable et prioritaire en cette fin de législature. Le MCG s'y opposera et vous invite à en faire de même.

PS : Notre rôle est de représenter la population. Il n'est pas de défendre des lobbies de quelque nature que ce soit. Posons-nous la question ? Comment réagirait la population meyrinoise si elle apprenait le montant dépensé pour ce bout de route interdite à la circulation ?"

Mme Luthi donne connaissance de la position du PS :

"Si l'environnement est assimilé à la nature, il est aussi en relation étroite avec l'espace social et le cadre de vie. La qualité de l'environnement se mesure entre autres par la topographie et la dimension paysagère. Et Meyrin jouit d'une topographie exceptionnelle faisant de son territoire un mixte de ville et de campagne, d'urbain et de rural. La nature dont dispose Meyrin est un patrimoine qu'il est indispensable de préserver et de mettre en valeur. La délibération n°2019-04a s'inscrit dans ce sens. Elle permet de mettre en place des instruments efficaces pour renforcer l'attrait de la campagne de l'agglomération de Meyrin, plus particulièrement le long de la route de Prévessin, ainsi que le domaine de Feuillasses.

Il est très important pour que chaque conseillère et conseiller municipal-e prenne conscience que la mise en valeur du paysage naturel et agricole de l'agglomération concernée par la délibération que nous votons ce soir joue un rôle très important dans un développement harmonieux d'un espace rural. Ce projet promet plusieurs avantages : primo, il offre une qualité fonctionnelle en mettant à disposition des citoyennes et citoyens un cadre rural dans un milieu urbain. Secundo, il offre un espace confortable sécurisé et sécurisant. Tertio, il y aura un impact positif sur le développement de la faune sauvage. Quarto, elle permet de redonner vie au local de la douane et de valoriser son aspect usuel.

Le parti socialiste croit en la force de ce projet de requalification qui, d'une part, redonnera à cette partie de l'agglomération de Meyrin sa valeur méritée et, d'autre part, permettra aux citoyens de jouir pleinement d'une nature et d'espaces verts de qualité. De plus, il est important de signaler que notre commune est soutenue dans cette politique de développement et dans sa vision opérationnelle par le principe de subvention cantonale à l'investissement, qui lui donne droit à un montant non négligeable de CHF 230'000.-.

Et pour finir, nous, le parti socialiste, nous soutenons aussi notre commune dans sa démarche. Par conséquent, nous votons oui à cette délibération et invitons tous les autres partis à en faire de même et cela pour faire de Meyrin une commune harmonieuse."

Au nom des Vertes, **Mme Murciano** fait la déclaration suivante :

"Ce projet est une véritable mise en valeur de la route de Prévessin qui fut autrefois transfrontalière. Cette délibération permet de promouvoir l'espace rural meyrinois, de remettre en valeur la route de Prévessin fermée au trafic en direction de la France et desservant des fermes qui pratiquent la vente directe. Elle permet également de favoriser l'accès à des espaces agricoles à toute la population.

Ce projet a été élaboré avec la participation du canton et de la Confédération, ils sont parties prenantes et financeront une partie de cette transformation.

La délibération inclut l'ensemble des acteurs, y compris les riverains et les usagers. Cette requalification permettra aussi de compléter le passage piéton nouvellement installé sur l'avenue Auguste-François-Dubois.

La revalorisation de cette route permettra aux coureurs du samedi et aux promeneurs du dimanche de profiter pleinement d'un parcours adapté et sécurisé dans cette zone ! De plus, ce projet bénéficiera d'une subvention cantonale d'environ CHF 400 000.-.

Un projet qui va soutenir la biodiversité tellement mise à mal dans notre pays, qui tient compte de l'ensemble des personnes qui sont directement concernées, qui favorise la marche et donc l'activité physique, tout cela avec le soutien financier du canton. Que demander de plus ! Les Vertes de Meyrin-Cointrin sont ravies de soutenir une délibération aussi aboutie et ne peuvent qu'encourager tous les partis à en faire de même."

M. Tremblet fait part de la position du PDC :

"Ce projet de requalification paysagère de ce qui fut un jour la route de Prévessin transitée quotidiennement par plusieurs centaines de véhicules et, depuis quelques années déjà, rendue aux riverains et aux promeneurs, est l'aboutissement d'un projet d'envergure transfrontalière dont le but principal est de permettre à la faune de se déplacer sans danger par des couloirs aménagés reliant ainsi plusieurs zones vertes d'importance telles que bois et marais. Le futur chemin des Fermes retrouvera ainsi un caractère rural et didactique tout en permettant d'étendre la zone 20 déjà en place à l'intérieur du village de Mategnin. Les promeneurs bénéficieront ainsi d'un aménagement approprié, le bitume laissera sa place à un revêtement plus perméable, des haies vives seront aménagées afin de permettre à la faune de se déplacer et l'ancienne douane s'offrira une légère rénovation afin d'en faire un lieu plus accueillant.

Le PDC Meyrin-Cointrin est acquis à cette transformation dont le coût sera ramené à CHF 630'000.- une fois la subvention touchée. Il est le fruit d'un accord multipartite entre la Confédération, le Canton, la Commune et les propriétaires privés, chacun des partenaires ayant une partie à sa charge

J'ajouterai encore à l'attention de mes collègues sceptiques ce soir à ce projet que le concept MAP-Feuillasse comprend d'autres mesures toutes à la charge du canton comme, par exemple, la requalification du bois de la Citadelle pour le plus grand plaisir des habitants du quartier et plus largement de l'ensemble de la population meyrinoise.

Nous accepterons cette délibération avec la conviction que ce projet apportera un grand plus non seulement pour la faune mais aussi pour les riverains et l'ensemble des Meyrinois qui profiteront ainsi d'une promenade réaménagée offrant ainsi un nouveau maillon à l'inventaire des chemins piétonniers communaux."

Mme Hayes donne connaissance de la position de l'UDC :

"Cette délibération a été expliquée en long et en large lors des commissions. Pourtant, plusieurs conseillers avaient émis des réserves. Nous n'avions pas particulièrement aimé l'idée de recouvrir avec des pavés et du bitume une route de campagne qui fait aussi le charme de notre ville à la campagne. Des grands arbres disparaîtraient – malades ou pas, personne n'est à l'intérieur donc on ne peut pas vraiment savoir – ainsi que le caractère rural de cette route qui était un axe important de communication entre Genève et Chevry avant encore les années 1930. Donc, c'est toute une histoire que vous voulez bitumer et paver.

On indique que les deux agriculteurs actuels qui bordent la route seraient d'accord avec ce projet qui coûterait à la Commune CHF 830'000.-. C'est cher pour un bout de route. En ce qui concerne la vente directe dont il est fait mention, pour autant que les agriculteurs soient toujours d'accord de vendre leurs produits, cela augmenterait la circulation dans ce chemin qui se veut paisible et champêtre. Nous ne voyons pas d'un bon oeil ce bétonnage à tout prix pour une réévaluation qui pourrait être faite d'une autre façon et à moindre prix.

Donc, vous l'avez compris, nous ne voterons pas cette délibération."

Il n'y a pas d'autre demande de parole et **M. Cornuz** met donc aux voix la **déli-**
bération n°2019-04

relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 860'600.- brut destiné à la mise en œuvre des mesures de requalification paysagère de la Mesure d'accompagnement paysage du domaine de Feuillasse (MAP-Feuillasse) le long de la route de Préveessin

Vu le Projet de Paysage Prioritaire (PPP) « Cœur vert du cercle de l'innovation » du projet d'agglomération du Grand Genève;

Vu la mesure N° MAP 2-01 / ARE N° 6621.2.330 « Mesures paysagères du domaine de Feuillasse » du projet d'agglomération du Grand Genève;

Vu les études « MAP Feuillasse » réalisées par le bureau Apaar et suivies en maîtrise d'ouvrage par la commune de Meyrin et le canton de Genève;

**Séance du 18 juin 2019
tenue en séance ordinaire**

Vu l'importance des projets d'urbanisation développés autour de l'espace rural meyrinois et transfrontalier et l'impératif de maintenir des continuités entre les entités naturelles;

Vu l'importance de créer des ouvertures visuelles mettant en valeur l'espace rural en travaillant à l'échelle d'une entité cohérente et redonnant de la valeur à l'activité agricole;

Vu la fréquentation grandissante des espaces ouverts de la campagne meyrinoise et l'importance de canaliser les activités de loisirs;

Vu l'importance de garder sur le territoire meyrinois des lieux de vente directe, favorisant le lien entre la population et les acteurs de la vie agricole, encourageant les démarches de circuit court;

Vu l'importance de requalifier les espaces autour de l'ancienne douane et rendre possible leur appropriation par la population et les associations, seuls espaces aménagés à proximité des marais des Crêts;

Vu l'importance de requalifier la route de Prévessin suite à sa fermeture au trafic en direction de la France et intégrée dans un contexte rural aux usages en lien avec le paysage, les loisirs et l'activité agricole;

Vu la convention du 26 mai 2010 qui lie le canton de Genève, la Commune et l'association Pro Natura, indiquant que la prise en charge de tous les frais liés à l'entretien courant de la route de Prévessin est à la charge de la commune de Meyrin, considérant son intégration au domaine public de la commune de Meyrin lors de la prochaine révision de la classification des voies publiques;

Vu le retour de la route de Prévessin au domaine public communal, inscrit dans la Convention du 26 mai 2010 et selon le rapport n°94 de la Cour des comptes de décembre 2015;

Vu la présentation du projet lors de la commission urbanisme et mobilité du 23 janvier 2019;

Vu les démarches de co-construction du projet avec les agriculteurs riverains à la route de Prévessin;

Vu l'inscription au plan des investissements 2018-2028 de la dépense relative au projet développé dans le cadre de la Mesure d'accompagnement paysage du projet d'agglomération;

Vu la loi d'investissement n° 11'863 relative à la mise en œuvre du projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) qui prévoit le principe d'une subvention cantonale à l'investissement pour les mesures ou partie de mesures incombant aux communes;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme et mobilité,

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 juin 2019,

D E C I D E

PAR 18 OUI ET 12 NON

1. de réaliser la mise en œuvre des mesures de requalification paysagère de la Mesure d'accompagnement paysage du domaine de Feuillasse (MAP-Feuillasse) le long de la route de Prévessin,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 860'600.-** destiné à ces travaux,
3. de prendre acte qu'une subvention cantonale de CHF 230'000.- est attendue,
4. de comptabiliser la dépense CHF 860'600.- et les recettes CHF 230'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
5. d'amortir la dépense nette de CHF 630'600.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 860'600.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

* * *

8. **Résolution n° 2019-05 présentée par Myriam Girardet, au nom du Mouvement des Citoyens Genevois (MCG), demandant "des poneys aux Vergers"**

Mme Girardet présente sa résolution :

"En 1995, quand j'entamais ma première année de législature, nous évoquions alors la possibilité de déclasser 17 hectares de la zone agricole des Vergers en zone 3 de développement en vue de la construction de logements dont la pénurie sévissait sur le canton.

Les terrains en propriété de la Commune étaient alors occupés paisiblement par les chevaux du Manège municipal de la Commune. Ces parcs clôturés donnaient à ce coteau un air de campagne que les bulldozers ont vite transformé en une zone urbaine et minéralisée qu'on a baptisé "écoquartier des Vergers".

Dès l'origine du plan localisé de quartier, puis tout au long de la période de planification, pendant la construction qui est en voie d'achèvement, toujours l'idée rappel historique de la campagne meyrinoise a été maintenue dans l'esprit du quartier. On parle de maraîchage, de prairies fleuries, de poulailler et de jardinage dans la dernière mouture du plan des aménagements extérieurs. Il est question de vergers avec des arbres fruitiers communautaires, de biodiversité et d'un agriculteur-urbain pour gérer tout ce manège. On nous montre des images avec des moutons plutôt que des poneys broutant l'herbe comme ils l'ont fait sur ce lieu depuis des décennies.

Malheureusement, ce tableau idyllique se ternit. Les moindres places libres sont convoitées pour y construire des pavillons ou d'autres choses. On a des préoccupations de densification, de rentabilité des surfaces, viabiliser les terrains. On ne parle plus de parcs, ni pour les chevaux, ni de prairies pour les poneys, ni même d'ânes ...c'est Pierrette et le pot au lait.

Chers collègues, je vous présente cette résolution afin qu'on garde dans notre esprit que Meyrin a toujours été une zone agricole. Nous demandons à la Commune, à vous-mêmes et au manège de mettre des poneys dans les secteurs où ils pourront pâturer. L'expérience est possible. Le gérant du Manège est disposé à se charger de clôturer les parcs désignés à cet effet dans le périmètre de l'écoquartier des Vergers.

La présence de ces animaux voués à l'entretien des pelouses sera appréciée par les nouveaux locataires des lieux. Ces quelques poneys rappelleront à chacun que, jusqu'à la fin du 20^e siècle, ces terrains étaient occupés par des vaches, des chevaux, des poneys et des ânes. Il est tout naturel qu'on leur laisse une place symbolisant l'histoire agricole de Meyrin.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette résolution en vote immédiat ou de la renvoyer en commission."

M. Cornuz indique que le Bureau propose le renvoi à la commission Quartier des Vergers ad hoc et demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

Mme Tschudi-Spiropulo donne lecture de la prise de position des Vertes contre l'entrée en matière :

"Celle qui intervient ce soir au nom des Vertes n'a jamais mangé de viande de cheval ou de poney, c'est dire qu'elle respecte les poneys. Les Vertes dans leur ensemble n'ont rien contre la présence d'animaux dans l'écoquartier qui prône et concrétise la diversité, la diversité des habitants, la diversité des activités, la diversité des usages de l'espace publics et donc aussi la diversité des espèces animales.

D'ailleurs, tout dernièrement, le 3 juin, nous avons vu paître des chevaux sur le haut du parc des Arbères dans un champ que la Commune a acquis lors de la précédente législature, et cela contre l'avis du MCG. Quelle ironie !

On pourrait dès lors considérer que la résolution est, en tous cas déjà partiellement réalisé, et qu'une collaboration entre le Manège et la coopérative des agriculteurs urbains peut être envisagée.

Donc, que dire de plus. On veut des économies : économisons des jetons de présence.

Ce qui nous amène à proposer la non-entrée en matière, ce sont les nombreux propos erronés que contient ce projet de résolution, aussi bien dans les "vu", que dans l'exposé des motifs. Si chaque groupe qui dépose un projet de résolution a évidemment la liberté de demander ce qu'il veut, il n'est pas acceptable que les "vu" contiennent des considérants fallacieux qui pourraient être interprétés comme des faits :

Par exemple :

- Concernant les trois premiers "vu"
 - Les terrains agricoles des Vergers n'étaient pas utilisés comme pâturages pour les chevaux, mais uniquement un pré situé dans la partie haute du chemin des Arbères.
 - Aucune compensation matérielle n'a été offerte au Meyrin FC qui n'était pas touché par le PLQ, ni aux propriétaires privés qui possédaient 53% des droits à bâtir, ni même au Jardin Robinson dont la réalisation d'un nouveau bâtiment était en discussion depuis plus de 15 ans pour remplacer celui qui avait fait son temps. Ce "vu" est donc également faux.
- Concernant le quatrième "vu" : en aucune manière la mise à disposition de terrains à un manège ne peut être considérée comme une mesure de compensation agricole. Ce considérant est par conséquent absurde.
- Concernant le sixième "vu" : l'ajout de trois et non de deux pavillons d'artistes, ainsi que celui pour accueillir le SPP dérogent, avec l'assentiment de l'Etat, au PLQ et non pas à un quelconque plan d'aménagement. Quant aux remblais des terrains de foot, ils sont hors du périmètre des Vergers.
- Concerne le septième "vu" : si la Commune a accordé un DDP au Manège, elle n'a aucun autre engagement contractuel et surtout aucun concernant les Vergers, hormis l'engagement d'assurer que les chevaux et poneys puissent transiter à travers le parc des Arbères pour rejoindre la campagne meyrinoise. Il nous a été confirmé en commission que cet unique engagement n'était pas remis en question.
- Concernant le huitième "vu" : il n'y a donc pas de promesses réitérées qui devraient être tenues, nous n'avons jamais vu d'images de moutons pâturant entre les immeubles des Vergers et le chef de service n'a pas encouragé à présenter un tel projet. Il a simplement dit que la question des poneys pouvait tout à fait être versée dans les discussions sur les usages des espaces publics.

Passons à l'exposé des motifs. Celui-ci est également bien partisan et erroné : il y est dit que les Vergers sont devenus une zone urbaine et minéralisée. Je pense que la résolutionnaire et son comité de rédaction ne se rendent pas compte de ce que vont être les Vergers une fois terminés. Déjà actuellement, les espaces verts sont nombreux et de qualité, nous pouvons déjà manger les salades diverses qui poussent dans les terrains des Vergers. Les pavillons d'artistes et du SPP n'occupent aucun espace qui était initialement prévu pour des espaces de maraîchage ou de verdure. Leur usage n'était pas déterminé mais faisait l'objet des discussions dans le cadre des démarches participatives.

Les Vertes, nous le répétons, sont intéressées par le bien être animal, nous serions ravies de voir des poneys et des chevaux profiter des espaces de qualité proposés par les Vergers. Cependant, compte tenu des problèmes relevés plus haut, nous ne pouvons en l'état soutenir une telle résolution.

En effet, en tenant compte de toutes les inexactitudes dans les considérants et dans l'exposé des motifs qui, rappelons-le, devraient être factuels et non polémiques ni tendancieux, les Vertes demandent la non-entrée en matière de ce projet de résolution. Cependant, elles espèrent qu'une solution bénéfique au bien-être des poneys sera trouvée par un autre moyen comme, par exemple, la prise de contact par le Manège avec l'agriculteur urbain des Vergers pour trouver des opportunités d'"écopastoralité", comme cela semble déjà se faire."

M. Tschudi tient à préciser que le Conseil administratif s'est toujours engagé pour que les chevaux et poneys puissent traverser le parc des Arbères mais n'a jamais promis de réserver des espaces dédiés aux poneys et chevaux aux Vergers. De plus, il n'était pas encore question en 1995 de déclasser la zone des Vergers mais de construire un nouveau quartier à la Gravière. Les Verts et socialistes ont alors lancé un référendum contre ce projet, qui a été approuvé par la population.

Il n'y a pas d'autre prise de parole et **M. Cornuz** met aux voix **l'entrée en matière** qui est **acceptée par 21 oui et 8 non**. Il ouvre donc le débat sur le renvoi en commission.

Bien qu'il comprenne les remarques de Mme Tschudi-Spiropulo car certains points de la résolution induisent en erreur, **M. Favre** note que ceux qui disent que tout était mieux avant et regrettent les pâturages se plaignent de nos jours de ne pas trouver de logements pour leurs enfants.

Les socialistes sont d'accord pour le renvoi en commission mais précisent d'ores et déjà qu'ils n'accepteront jamais une privatisation d'un espace aux Vergers pour le manège. S'il est envisageable de rechercher une solution avec le fermier urbain ou d'une autre manière pour les chevaux, il est néanmoins exclu de leur réserver de manière fixe un espace.

Comme il l'a déjà dit plusieurs fois dans cet hémicycle, le manège devra être déplacé d'ici six ans et la solution ne se trouvera pas aux Vergers.

Mme Girardet, qui affirme avoir vu des photos avec des moutons, note qu'il ne s'agit en aucun cas de privatiser un espace pour le manège. Elle rappelle qu'il y a quelques années, un terrain a été trouvé pour les chiens, lequel existe toujours bien qu'il n'ait jamais fait l'objet d'un tournus entre les agriculteurs, comme initialement prévu. Par conséquent, elle ne comprend pas pour quelle raison il serait impossible de trouver une solution temporaire pour les poneys aux Vergers.

En premier lieu, **M. Grognuz** rappelle que les "décide" d'une résolution peuvent être modifiés en commission. D'autre part, il annonce que le PLR trouve ce projet intéressant et souhaite l'étudier en commission car il est probable que des synergies pourront être trouvées avec les différents acteurs aux Vergers, tels l'agriculteur urbain ou le SPP.

M. Jimenay estime également que cette résolution est intéressante et, du moment qu'elle peut être modifiée en commission, le PDC acceptera son renvoi en commission.

Mme Hayes approuve l'idée de mettre des poneys aux Vergers où se trouvent d'ailleurs déjà des poules. Comme il est difficile de déterminer qui a raison, elle approuve le renvoi en commission des Vergers pour discuter de ce projet.

La parole n'est plus demandée et **M. Cornuz** met donc aux voix le renvoi de la **résolution n°2019-05** à la **commission Quartier des Vergers ad hoc**.

Ce renvoi est **approuvé par 25 oui, 1 non et 4 abstentions**.

* * *

9. Rapport du délégué à la commission consultative des aînés (E. Brocard, S)

Période de mars 2018 au 10 janvier 2019

C'est toujours avec beaucoup d'intérêts et grand plaisir que je participe aux différentes commissions consultatives des aînés. Elles se sont déroulées quatre fois : le 15 mars 2018, le 27 juin 2018, le 12 septembre 2018 et le 10 janvier 2019.

Commission des aînés du 15 mars 2018

Mme Luzzatto procède aux salutations d'usage, ouvre la séance et deux points importants sont à l'ordre du jour.

S'agissant du 1er point de l'ordre du jour qui est le nouveau Jardin de l'amitié, Mme Luzzatto rappelle que le coût des travaux à hauteur de CHF 200'000.- est passé à CHF 630'000.- sous réserve de l'approbation par le Conseil administratif dans sa séance du 20 mars prochain, puis par le Conseil municipal. C'est un projet innovant et elle compte beaucoup sur l'appui du politique pour sa réalisation. Montrant les plans, Mme Luzzatto précise que les locaux sont prévus pour une utilisation sur 20 ans au lieu de 10 ans comme initialement prévu et annoncé. Il y aura 1 espace accueil, 1 espace café, bibliothèque – DVD, plusieurs espaces ateliers, 1 espace central pour repas, vernissage, expositions et 1 espace de projection. L'objectif ou le but principal est de faire vivre le quartier de façon plus visible qu'actuellement, notamment par des échanges avec l'EVE de Champs-Fréchets et des activités partagées avec les enfants et ou avec les élèves du Cycle de la Golette. Certaines cérémonies officielles comme les nonagénaires et centenaires, tout comme les anniversaires ou des fêtes privées, peuvent avoir lieu dans ce nouveau Jardin de l'amitié. Le local sera doté d'une cuisine professionnelle qui permettra d'élaborer des repas communautaires ainsi que des ateliers cuisine.

**Séance du 18 juin 2019
tenue en séance ordinaire**

M. Alvarez disposera enfin d'un bureau sur place et sera directement impliqué dans le développement de ce nouveau lieu. Deux postes sont actuellement au concours (60% et 40%) pour aider le coordinateur dans cette tâche. Enfin M. Tschudi relève que, par sa configuration sur un étage, au rez-de-chaussée, le local sera accessible à tous, y compris les personnes à mobilité réduite, et qu'il est prévu l'installation de WC " handicapés ". Les travaux sont prévus pour le mois de juin et l'ouverture en septembre 2018.

Le 2^e point concerne le local de Cointrin pour les aînés. Mme Luzzatto relève que la fréquentation du local de Cointrin est remise en question par rapport à la sécurité. En effet, selon un responsable de la sécurité communale, le local actuel ne répond pas aux normes car il ne dispose pas d'un chemin de fuite, la porte d'entrée étant montée dans le sens inverse. Aussi des travaux vont être entrepris pour remédier à la situation et sa mise en conformité.

Commission des aînés du 27 juin 2018

Mme Luzzatto ouvre la séance après les salutations d'usages et sont excusés Mme Doris Terni, MM. Romano Terni et José Alvarez.

Selon l'ordre du jour, après l'approbation du procès-verbal du 15 mars 2018, le deuxième point fut le Jardin de l'amitié. Bonne nouvelle, le Conseil municipal a voté à l'unanimité la rénovation des locaux du nouveau Jardin de l'amitié annonce M. Tschudi. Par conséquent les travaux pourraient bientôt commencer et certainement cet été.

S'agissant du 3^e point qui sont les activités à venir, Mme Luzzatto rappelle aux membres du bureau en quoi consiste leur mission, soit : - avoir une idée de sortie, - prendre contact pour connaître le nombre de personnes autorisées et le prix, - faire valider le projet par la responsable du service des aînés lors de la séance du bureau, - transmettre les renseignements à Mme Myriam Bühler qui organisera la visite ou sortie, - accompagner ladite sortie ou visite. La date sera fixée par Mme Bühler en fonction du planning et de la disponibilité des accompagnants. A cet effet, Mme Ecuyer propose qu'avant qu'une visite ou sortie ne soit rééditée, la personne qui en était à l'origine soit consultée.

Commission des aînés du 12 septembre 2018

Mme Luzzatto procède aux salutations d'usage, ouvre la séance et sont excusés : Mmes Renée Ecuyer et Doris Terni, MM. Romano Terni et José Alvarez. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Abordant le 2^e point qui fut le Jardin de l'amitié, Mme Luzzatto annonce le début tardif des travaux. Ces travaux n'ont pas pu être entrepris avant comme il a été planifié, en raison du délai référendaire et du dépôt de l'autorisation de construire. Les travaux de désamiantage sont en cours et elle espère avoir le local pour Noël 2018 ou janvier 2019, tout en sachant que les gros oeuvres prendront du temps.

Enfin, deux nouvelles collaboratrices ont été engagées à 60% et à 40% pour le 1^{er} octobre 2018 nous informe Mme Luzzatto.

Concernant le 3^e point, les activités à venir suivantes sont programmées :

**Séance du 18 juin 2019
tenue en séance ordinaire**

- *La découverte du patrimoine artistique meyrinois le 12 septembre 2018*
- *Visite du Barrage de Verbois le 24 septembre 2018*
- *Balade gourmande "Ville à croquer" le 26 septembre 2018*
- *Visite du château d'Aigle le 27 septembre 2018*
- *Visite de Jura parc le 2 octobre 2018*
- *Visite du Musée du bois (Aubonne) le 17 octobre 2018*
- *Visite de la RTS le 1er novembre 2018*
- *Visite du CERN le 6 novembre 2018*

Etc.

Comme divers, Mme Luzzatto envisage d'organiser une croisière sur le Léman. Il s'avère que la privatisation d'un bateau coûte CHF 31'000.-. Elle envisage de contacter la Fondation Wilsdorf pour obtenir une éventuelle subvention pour ce projet, qui aurait l'avantage de faire participer entre 300 et 400 personnes à cette journée.

Commission des aînés du 10 janvier 2019

Après avoir excusé les absents, Mme Luzzatto ouvre la séance. Comme c'est la première séance de l'année 2019, M. Tschudi en profite pour souhaiter une bonne et heureuse année 2019 à tous les membres présents. Il les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur fidélité dans le cadre des activités dédiées aux aînés. Ensuite le procès-verbal du 12 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Sans tarder Mme Luzzatto aborde le deuxième point de l'ordre du jour : "Le Jardin de l'amitié". En raison de la semaine de vacances de février 2019, l'ouverture officielle n'aura lieu qu'en mars 2019. Aussi un article apparaîtra dans le journal Meyrin Ensemble dans le numéro d'avril 2019.

Aussi, si le temps le permet, M. Tschudi propose qu'une grande fête d'inauguration soit organisée dehors au printemps et de préférence durant un week-end en vue d'attirer le plus du monde possible et qu'il n'y ait pas que les retraités qui puissent y participer.

Passant au troisième point de l'ordre du jour : "Propositions et activités à venir". M. Tschudi propose le thème de l'agriculteur et ajoute que l'on pourrait faire venir des agriculteurs meyrinois. Il pense notamment à M. François Haldemann qui est passé au bio et à MM. Jean-Pierre Stalder ou Francis Grunder.

La séance se termine par les divers. Pour ce dernier point, Mme Luzzatto revient sur sa demande de subvention à la Fondation Wilsdorf destinée au financement de la privatisation d'un bateau de la CGN pour une croisière d'une journée cet été pour 300 à 400 aînés. Elle explique que ladite fondation a refusé sa requête. Donc elle renonce à ce projet à cause déjà d'un éventuel dépassement du budget.

Elle profite aussi de l'occasion pour rappeler que les randonnées pédestres accompagnées par Mme et M. Doris et Romano Terni et M. Roger Frauchiger sont toujours d'actualité.

Selon M. Tschudi, dans le prochain programme d'activités figurera un projet de film intergénérationnel, mené par une équipe de réalisateurs, qui consistera à faire tourner un début de film à un groupe d'aînés et à un groupe de jeunes sur un même sujet puis à s'échanger ces séquences afin que chaque groupe finisse le film de l'autre, de façon à obtenir deux films complets.

Mme Girardet aurait aimé avoir des informations plus techniques, par exemple sur l'augmentation du nombre d'aînés à la commission, plutôt qu'un résumé de chaque séance.

M. Tschudi indique à Mme Girardet qu'elle trouvera les réponses à ses questions aux pages 34 à 39 du compte rendu financier et administratif 2018.

* * *

10. Rapport de la déléguée au Comité du Jardin Robinson (C. Murciano, Ve)

Ce rapport couvre la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2018, elle coïncide à l'installation du Jardin Robinson dans son nouveau bâtiment. Cette transition d'un bâtiment à l'autre a représenté une étape majeure, tant pour le comité de gestion, que l'équipe d'animation et les enfants. Durant ce laps de temps, le comité s'est réuni 13 fois, le suivi des travaux de finitions, les aménagements extérieurs et intérieurs ont été les principaux points à l'ordre du jour des séances.

L'inauguration officielle par les autorités communales a eu lieu le samedi 23 septembre 2017, la population a pu visiter et découvrir ce nouveau lieu magique au-dessus du lac des Vernes intégré dans l'écoquartier des Vergers. Dès son installation, l'Association du Jardin Robinson a dû se familiariser aux problématiques liées à l'aménagement du terrain et aux nombreux travaux de finitions. L'enveloppe financière dévolue à cette construction ayant dépassé les crédits d'engagement, certains aménagements intérieurs et extérieurs n'ont pu être réalisés.

Certains jeux, démontés en urgence lors de la démolition de l'ancien lieu, ont été perdus ou détériorés ou n'étaient malheureusement plus utilisables. Motivé par un bâtiment et un lieu magnifiques, le comité ne s'est pas découragé et s'est mobilisé pour préparer des dossiers de demandes de subventions afin de pouvoir installer des aménagements et des jeux extérieurs. Grâce à la générosité de la Fondation du Casino et de donateurs privés, le Jardin Robinson a pu se doter des aménagements extérieurs dont le comité, l'équipe et les enfants rêvaient, à savoir un four à pain et grill, un amphithéâtre, des jeux extérieurs, et un poulailler.

Le Jardin Robinson n'est, pour le moment, pas doté d'une ligne téléphonique fixe, ni d'une connexion internet. Ils ont songé à un élevage de pigeons voyageurs pour assurer leurs communications avec l'extérieur, mais ils ont finalement opté, grâce à l'aide financière de notre Commune, pour un satellite en attendant qu'une solution définitive soit trouvée. Une tente a été installée durant les mois d'été afin de procurer de l'ombre aux enfants.

Un remerciement tout particulier à Mme Laure Delieutraz pour son écoute et son efficacité redoutable qui permet au Jardin Robinson d'offrir les meilleures prestations possibles.

L'année 2018 a été celle du renouveau au sein de la présidence du comité. En effet après plus de 13 ans de présence assidue, M. Joël Basler a passé la main. Il est resté néanmoins à disposition de l'Association en restant membre du comité afin de faciliter la transition. Une co-présidence du Jardin Robinson est assurée dans un esprit de continuité par deux anciens enfants, moniteurs et membres du comité, Mme Sabrina Cerutti et M. Stefano Caria. Ils souhaitent permettre à l'association d'avancer et de réaliser ses plus beaux projets. Le comité, constitué de huit membres, a accepté de se représenter au complet afin de soutenir la co-présidence.

Le Jardin Robinson offre un espace de jeux de qualité sous la supervision d'une équipe professionnelle qualifiée et motivée. Grâce à l'attribution d'un temps de travail supplémentaire dans le budget 2018 de 50%, cinq membres de l'équipe d'animation diplômés HETS et huit moniteurs sont présents pour encadrer un environnement ludique, offrir une écoute, favoriser le développement de la confiance en soi et du respect d'autrui.

Au Jardin Robinson, les enfants peuvent pleinement jouir de la liberté que leur offre cet espace vert de plus de 7'000 m², qui est enfin à nouveau habité par les animaux domestiques, les chèvres "Salicorne, Poppy et Heidi", les poules, les lapins des enfants mais aussi par de nombreux animaux de passage : grenouilles, mésanges, libellules, abeilles et limaces.

Cet espace est un lieu qui permet à l'enfant de s'initier au travail du bois, de peindre, de faire du feu, de jouer au ping-pong ou au foot, de grimper, construire des cabanes, développer un potager, cuisiner et s'occuper d'un animal. Cuisiner est une activité très appréciée, le Jardin Robinson développe une cuisine familiale et variée et tente de nouvelles aventures culinaires au gré des envies des enfants, grâce aussi à la participation de parents qui ont plaisir à faire découvrir des plats d'autres contrées.

Moments forts en 2018

La première fête du Bonhomme hiver sur le nouveau terrain a eu lieu le 24 mars, la parade a traversé le quartier des Vergers au son de la Fanfare des Cropettes. La manifestation a été ponctuée d'une météo exceptionnelle.

Le comité a donné rendez-vous aux volontaires et à l'équipe d'animation pour deux chantiers populaires, le samedi 14 avril pour agrandir l'enclos des chèvres, trop étroit, renforcer et rajuster le grillage afin d'éviter les fugues de ces demoiselles. Le samedi 15 septembre pour agrandir les potagers en terrasse.

Ethnopoly : le Jardin Robinson a toujours accueilli de nombreux groupes au moment du pique-nique. Cette année, pour la première fois, le 1^{er} juin, il a proposé un memory-quiz sur la nature et les animaux.

9 juin : première visite au supermarché coopératif voisin "La Fève". Le Jardin Robinson souhaite y aller régulièrement pour s'y fournir afin d'offrir des fruits de qualité pour les goûters. Le 9 juin a aussi été ponctué par un événement majeur; l'arrivée des poules, elles ont été offertes par un ancien enfant du Jardin Robinson.

29 juin : Fête des écoles, le Jardin Robinson a proposé son traditionnel stand de maquillage à la Campagne Charnaux.

Les vacances sont toujours des périodes privilégiées où la créativité de l'équipe d'animation dépasse toutes nos espérances ; concours Top Chef, construction des cabanes, visites de maisons de quartier de la Ville, les potagers, concours de dessin, construction d'hébergement de luxe pour insectes, les apéros parents, un atelier de fabrication de papier, et bien sûr le lac des Vernes qui inspire "les enfants qui trouvent très beau l'amour entre les grenouilles et le lac". Durant le mois de décembre journée exceptionnelle du 24 décembre avec menu de fête et spectacle proposé aux familles, contes de Noël au coin du feu."

* * *

11. Annonces de projets

Néant.

* * *

12. Propositions individuelles

M. Boccard revient sur la question de Mme Tiguemounine relative aux places de parking pour handicapés trop éloignées du dépôt des chariots. Après en avoir discuté avec le directeur de Meyrincentre et en vue de trouver une solution, il propose de développer une synergie avec Caddie Service, en y associant les parents avec poussette qui ont également des problèmes du même ordre.

De plus, comme le centre commercial a acquis des chariots adaptés aux clients en chaise roulante, il pense que Caddie Service pourrait proposer une location de chaises roulantes à prix modique pour les personnes qui se déplacent avec un déambulateur.

M. Boccard fait remarquer qu'il n'y a pas de rampe permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder au bâtiment où se trouvent la boulangerie et le coiffeur sur la place de Meyrin-Village. Aussi demande-t-il au Conseil administratif de réfléchir à une solution pour ces personnes.

Pour autant que cela soit possible, **M. Bocard** aimerait que l'administration établisse un organigramme incluant tous les organismes œuvrant dans le quartier des Vergers (SPP, fermier urbain, associations, etc.) et mentionnant les relations entre ceux-ci, leur mandat et leur statut (subventionné, sous contrat, indépendant, etc.) afin d'avoir une vision claire des différents acteurs implantés aux Vergers.

Mme Girardet fait la proposition suivante :

"Vu que c'est le Conseil municipal qui est sollicité pour toute modification des statuts de la Fondation Nouveau Meyrin;

Vu que toute délibération votée par le Conseil municipal doit être transformée en un projet de loi par le Conseil d'Etat, proposé au Grand Conseil puis voté par cet organe;

Vu que la législature dure cinq ans et non plus quatre ans;

Vu les recommandations de la Cour des comptes et les nouvelles normes imposées par MCH2 concernant le système de contrôle interne (SCI);

Vu qu'une réflexion de fond doit être entreprise sur la gouvernance de la FNM;

Vu le bilan administratif et financier de la FNM et les nouvelles charges exécutives du bureau de la FNM;

Vu la fin de la législature fixée au 31 mai 2020;

Je propose que le Conseil administratif prépare puis présente au Conseil municipal, dans les plus brefs délais, une délibération de modification des statuts de la FNM."

* * *

13. Questions

Mme Murciano mentionne avoir pu visiter les superbes nouveaux locaux du Jardin de l'amitié lors des Portes ouvertes du 15 juin. A cette occasion, la responsable du service des aînés l'a informée que le four de la cuisine n'était pas du tout adapté aux besoins des aînés et que l'administration lui avait répondu que cela était dû à un manque d'argent. Sachant que l'aménagement de la cuisine a suscité de nombreuses discussions en raison de son coût très élevé et que cet espace bénéficie d'une cuisine semi-professionnelle équipée d'un matériel solide et performant, selon le procès-verbal, elle indique que les Verts aimeraient avoir des explications à ce sujet.

M. Tschudi répond que lui-même et M. Devaud n'ont pas été informés de cette problématique qui le surprend et il répondra donc en septembre.

M. Jimenay ajoute qu'il a déjà fait part de ce problème dans cette assemblée et lors de l'assemblée générale du club des aînés.

M. Grognuz demande s'il est prévu de mettre plus de poubelles dans le quartier des Vergers, notamment au lac des Vernes.

M. Tschudi indique que des poubelles doivent encore être installées aux Vergers. Quant au lac des Vernes, il signale que des poubelles seront rajoutées si nécessaire et si d'autres personnes se plaignent également à ce sujet.

M. Grognuz note que la barrière entourant les aménagements de la zone 20 km/h de Mategnin a été enlevée, et il aimerait savoir ce que la Commune compte réaliser à cet endroit où pousse actuellement la mauvaise herbe.

M. Tschudi, qui rappelle en premier lieu que les partis de droite avaient diminué le crédit relatif aux aménagements dans le hameau de Mategnin, indique que ce qui a été mis en place correspond au vote du Municipal. Concernant les aménagements, un bilan a été fait dont il s'agira de tirer les conclusions, des correctifs étant prévus qui feront l'objet d'une nouvelle délibération. L'administration attend encore les derniers rapports permettant de déterminer ce qui est obligatoire et ce qui est optionnel.

Mme Hayes a été interpellée par des citoyens mécontents des heures d'ouverture du poste de police municipale. Elle aimerait donc savoir pour quelle raison le poste est ouvert au public de 11h00 à 14h00, ce qui ne correspond pas aux besoins des habitants.

M. Tschudi répond qu'il était souhaité que les agents de police municipaux soient le plus souvent possible sur le terrain. Cet horaire a été déterminé afin que les personnes qui souhaitent se rendre à la police sans rendez-vous puissent le faire pendant leur pause repas. Il ajoute que les habitants peuvent néanmoins contacter la police à tout moment (0800 12 17 17).

Mme Hayes se demande pourquoi aucune rampe n'a été aménagée pour faciliter l'accès du poste aux personnes à mobilité réduite.

Mme Leuenberger répond que l'administration est très attentive à la problématique de l'accès aux différents services pour les personnes à mobilité réduite et que ceci sera donc étudié.

Mme Hayes a constaté que la végétation au 4, rue de la Prulay, face au Jardin alpin, était très haute et cachait la visibilité aux automobilistes sortant du parking. De plus, au chemin du Grand-Puits se trouve un arbre qui obstrue la vue sur les automobiles provenant du chemin Antoine-Verchère. Enfin, sur le chemin du Bois-Clair, au niveau de la Campagne Charnaux, près de la porte en bois offerte par la Roumanie, un réverbère est complètement caché par des branches et ne sert donc à rien. Par conséquent, elle demande au service de l'environnement de veiller à ces différentes problématiques.

En ce qui concerne la rue de la Prulay, **Mme Leuenberger** demande à Mme Hayes de contacter le service de l'environnement afin de voir s'il s'agit du domaine public ou privé.

Mme Hayes précise qu'elle parle des plates-bandes plantées par l'administration dans le cadre de la création d'une zone 30 km/h.

Mme Leuenberger prend note des différents points évoqués par Mme Hayes. Elle propose aux conseillers de contacter directement les services concernés pour demander leur intervention car il n'est pas possible à l'administration de contrôler en permanence tout le territoire.

Mme Hayes fait remarquer qu'elle téléphone souvent au service de l'environnement et qu'il lui est souvent répondu qu'ils sont au courant de la situation et que tout va bien.

Mme Girardet indique que, le vendredi 7 juin 2019, un vacarme incessant de musique hard rock a remplacé celui des machines de chantier à la gravière de Montfleury jusqu'à 23h30. Des plaintes ont été déposées à la police.

Elle demande si le Conseil administratif de Meyrin a accordé une autorisation pour qu'un concert soit organisé sur le territoire meyrinois de cette gravière.

A ce sujet, elle signale que, dans sa réponse à la pétition (P2033-B) relative aux bruits incessants produits par la Gravière d'Epeisses SA à Montfleury, le Conseil d'Etat dit avoir imposé aux exploitants un horaire limité de 7h00 à 19h00.

Mme Girardet aimerait donc savoir si le Conseil administratif a eu connaissance de cette réponse et quelles mesures il peut prendre afin de faire respecter le droit au sommeil des riverains.

M. Tschudi répond qu'il y a eu une demande pour ce concert déposée à la police cantonale, laquelle a été transmise à la police municipale car il s'agit d'un domaine privé. Des autorisations de police ont donc été données après vérifications mais le Conseil administratif n'a pas eu à se prononcer.

**Séance du 18 juin 2019
tenue en séance ordinaire**

M. Boccard a constaté que le restaurant *La Tulipe turquoise* avait aménagé une terrasse sur le côté de meyrincentre et il s'interroge sur son impact en lien avec l'image du cœur de la cité. En effet, il avait été dit que cet axe serait renforcé et il s'étonne qu'il soit maintenant réalisé une terrasse, même s'il s'agit du domaine privé du centre commercial. De plus, une terrasse supplémentaire va être aménagée vers la gare à chariot.

Il s'inquiète du développement de ces terrasses alors que la Commune a un projet en cours à moyenne échéance à cet endroit, et il se demande donc si ces aménagements sont judicieux et réversibles.

* * *

M. Cornuz conclut la séance par la déclaration suivante :

"A l'instar de mon prédécesseur, Laurent Tremblet, qui vous avait invité à porter un couvre-chef à cette occasion, je vous propose à mon tour de bien vouloir suivre une petite consigne. Je vous invite à porter toutes et tous à la boutonnière une fleur ou un arrangement floral : fleur naturelle ou artificielle, cultivée ou fabriquée de vos mains, sous forme de broche, de pin's ou de badge, je fais confiance à votre imagination et votre créativité, à l'image de celle déployée par les nombreux élèves qui défileront avec leurs propres bricolages.

Je vous donne également rendez-vous pour les festivités communales de la fête du 1^{er} Août sur la Campagne Charnaux, et vous adresse enfin à toutes et à tous, un très bel été !"

* * *

La séance est levée à 21h55/sho.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 29 août 2019.

Le 1er secrétaire :

Le président :

Hysri HALIMI

Eric CORNUZ